BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
GEP Réglementaire Nouvelle Aquitaine
ZAE des Quatre Chevaliers
17-19, avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 28069763/S1/1/AM-RTV_V4

Rédigé le : 02/06/2026
Annule et remplace : 28069763/S1/1/AM-RTV_V3 en date du 30/04/2026
Référence au programme de travaux :
UGAP - TR: CFIP de Niort - demande de devis prélèvement amiante avant travaux
x0001 Néant réalisé le 29/07/2025 par DDFIP

DONNEUR D'ORDRE

DDFiP des Deux-Sèvres

- -
171 avenue de Paris
79000 NIORT

SITE D'INTERVENTION

DIAGNOSTICS NIORT

171 avenue de Paris
79000 NIORT

BAT TOUR 6e etage

Latitude : 46.327400 / Longitude : -0.449000

Date(s) d'intervention(s) :
Le 11/09/2025



SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
MICKAEL RICONNEAU	DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER	Certification N° 14532279	MICKAEL RICONNEAU

Le présent rapport comporte 216 pages, dont 178 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

Copyright BUREAU VERITAS

SOMMAIRE

0. HISTORIQUE DES VERSIONS **3**

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION **3**
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre 3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage 3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage 6

2. CONCLUSIONS **7**
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante 7
2.2. Remarque(s) complémentaire(s) 9
2.3. Obligations réglementaires 10

3. INFORMATIONS GENERALES **11**
3.1. Immeuble bâti objet de la mission 11
3.2. Parties prenantes 11

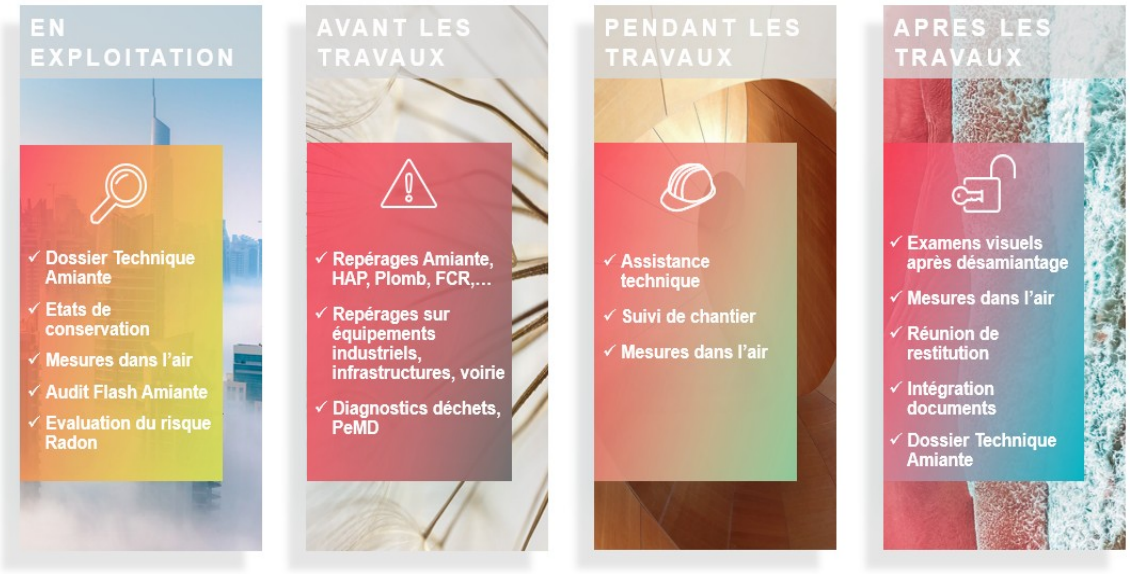
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE **11**
4.1. Références réglementaires 11

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE **12**
5.1. Date(s) de visite(s) 12
5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020 12
5.3. Conditions spécifiques 12
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite 12

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE **13**
6.1. Matériaux et produits repérés 13
6.2. Estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante 38

7. ANNEXES **39**
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées 39
7.2. Photos prélèvements 41
7.3. Photos prélèvements antérieurs 45
7.4. Photos sondages 46
7.5. Photos observations 47
7.6. Attestation d'assurance 48
7.7. Certificat de compétence 50
7.8. Croquis de repérage 51
7.9. Rapport d'analyse du laboratoire 64

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



0. HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Date version	Motif de révision
V1	24/09/2025	Repérage initial
V2	30/04/2026	Sondages et prélèvements complémentaires de la ZPSO Enduits Mrs projetés
V4	02/06/2026	Suite à la réunion sur site du 19 mai 2026, nous avons adoptons une stratégie en réalisant plusieurs prélèvements pour analyse sur les enduits résiduels du support béton afin de tenter de réévaluer l'hypothèse de la ZPSO et de la scinder (explication en pièce jointe).

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Programme des travaux : Le réaménagement du plateaux du 6ème étage du Bâtiment TOUR (surface de 281m²). Les travaux concerneront donc: - le revêtement de sol - la peinture des murs d'enceinte - le décloisonnement total du plateau - la reprise des dalles plafond suite au décloisonnement - les toilettes seront revues, 2 cabines supplémentaires seront créées(donc perçage sol et mûrs) seul les colonnes porteuses(en bleues sur le plan) et le local technique de 1.70m² seront conservés.

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
02 - Parois verticales extérieures et façades	
Conduits en façade	Conduits d'eaux pluviales, Conduits d'eaux usées, Conduits de fumée
Eléments associés à la façade	Conduits, Elements ponctuels : chéneaux, rives, corniches
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwichs	Ardoises composites hors fibres-ciment, Ardoises en fibres-ciment, Bacs en fibres-ciment, Eléments de remplissage, Joints d'assemblage, Joints d'étanchéité, Mastics, Panneaux, Peinture, Plaques, Revêtements intérieurs anti condensation, Tresses
Façades lourdes y compris poteaux	Appuis de fenêtres en fibres-ciment, Coffrages perdus, Colle, Colles de carrelage, Colles de faïence, Colles de pate de verre, Couvre-joints, Eléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire, Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs, Enduits pelliculaires de lissage/débullage, Garnissage des joints de dilatation, Imperméabilisant, Isolant, Joints de carrelage, Joints de dilatation, Joints de faïence, Joints de pate de verre, Peintures, Primaires d'accrochage, Ragréage, Revêtements plastiques épais (RPE)
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Carton-amiante, Enduits projetés, Flocages

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
Menuiseries extérieures	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité, Joints de mastic de vitrage , Peintures décoratives, Plaques en fibres-ciment
03 - Parois verticales intérieures	
Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot, Bourre en vrac, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Isolants intérieurs fibreux, Jonctions panneaux préfabriqués : entre panneaux, en tête et en pieds de cloisons (joints, tresse, carton, fibres-ciment), Panneaux de cloisons, Peinture, Plots de colle, Sous couches des tissus muraux
Gaines et coffres verticaux	Bandes calicot, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux), Panneaux
Menuiseries intérieures	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité, Joints de mastic de vitrage , Peintures décoratives, Plaques en fibres-ciment
Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Coffrages perdus, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Fourreaux, Joints coupe-feu, Joints d'assemblage, Joints de dilatation, Peinture, Revêtements durs
Plinthes	Peintures
Portes	
Portes coupe-feu	Isolants intérieurs, Joints, Joints (bandes), Joints (tresses), Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes frigorifiques	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes isothermiques	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes pare-flammes	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes phoniques	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Poteaux	Coffrages perdus, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Entourages de poteaux, Flocages, Joints d'assemblage avec poutraison, Joints de dilatation, Peintures, Revêtements durs
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles, Colles de carrelage, Colles de faïence, Colles de plinthe, Dalles plastique, Joints de carrelage, Joints de faïence, Joints de plinthe, Moquettes murales, Panneaux décoratifs (lambris), Peintures décoratives, Peintures intumescentes, Primaires d'accrochage, Ragréages, Revêtements bitumineux, Revêtements durs en fibres-ciment, Sous couches des tissus muraux, Vinyles
04 - Plafonds et faux plafonds	
Charpentes	Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Joints (coupe-feu, de dilatation, de structure), Jonctions avec la façade, calfeutrements, Panneaux collés, Panneaux vissés, Peintures décoratives, Peintures intumescentes, Revêtements bitumineux
Faux plafonds	Ecrans de cantonnement , Isolants, Joints d'écrans de cantonnement , Joints entre panneaux, Jonctions entre faux plafond et structure, Panneaux, Pare-vapeur, Plaques
Gaines et coffres horizontaux	Bandes calicot, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Jonctions entre panneaux (étanchéité entre panneaux), Jonctions entre panneaux (tresses), Panneaux, Panneaux collés, Panneaux vissés
Plafonds	Bandes calicot, Coffrages perdus, Colles de carrelage, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Fourreaux, Joints de carrelage, Joints de dilatation, Panneaux collés, Panneaux vissés, Peintures décoratives, Peintures intumescentes, Plots de colle, Primaires d'accrochage, Rebouchages de trémie, Résines, Revêtements bitumineux, Sous couches des tissus muraux
Poutres	Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Entourages de poutres, Flocages, Joints (coupe-feu, de dilatation, de structure), Jonctions avec la façade, calfeutrements, Panneaux collés, Panneaux vissés, Peintures, Revêtements bitumineux
Suspentes et contrevents	Flocages, Peintures, Projections en plâtre
05 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol	Colles bitumineuses, Colles de carrelage, Colles non bitumineuses, Dalles de sol, Dalles moquettes avec entrecouche noire, Enduit de cuvelage, Fourreaux, Joints de cantonnement sur faux planchers, Joints de carrelage, Joints de dilatation et d'assemblage, Moquettes, Nez de marche, Peintures de sol, Plaques en fibres-ciment, Primaires d'accrochage, Ragréages, Rebouchages autour de conduits , Revêtements de sols sportifs, Sols coulés à base ciment , Sous-couches des revêtements souples
06 - Conduits et accessoires intérieurs	
Clapets coupe-feu	Calfeutrements, Clapets, Joints, Lames, Rebouchages, Tunnels
Conduits	Calorifugeages, Colles de calorifugeage, Conduits, Conduits de drainage en fibres-bitumes, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Joints entre éléments, joints de brides, Manchons, Mastics, Matelas, Rubans adhésifs

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
Vide-ordures	Conduits, Joints d'étanchéité des trappes, Vidoirs en fibres-ciment
Volets coupe-feu	Calfeutrements, Ossature, Rebouchages, Volets
08 - Equipements divers et accessoires	
Aerothermes	Amortisseurs acoustiques, Bourre, Calorifugeages, Dispositifs anti condensation, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Joints d'étanchéité, Joints plats prédécoupés pour brides, Plaques isolantes externes, Plaques isolantes internes, Soufflets, Tissus, Tresses
Bacs à sable incendie	Eléments en fibres-ciment
Baignoires	Plaques souples bitumineuses antivibratiles
Câbles électriques	Gaine/Enveloppe, Tresses/Isolant
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants
Chaudières (mixtes, collectives)	Amortisseurs acoustiques, Bourre, Calorifugeages, Dispositifs anti condensation, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Joints d'étanchéité, Joints plats prédécoupés pour brides, Plaques isolantes externes, Plaques isolantes internes, Soufflets, Tissus, Tresses
Chauffes bains	Amortisseurs acoustiques, Bourre, Calorifugeages, Dispositifs anti condensation, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Joints d'étanchéité, Joints plats prédécoupés pour brides, Plaques isolantes externes, Plaques isolantes internes, Soufflets, Tissus, Tresses
Coffres-forts	Parois, Portes
Convecteurs électriques	Amortisseurs acoustiques, Bourre, Calorifugeages, Dispositifs anti condensation, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Isolants thermiques cartonnés, Joints d'étanchéité, Joints plats prédécoupés pour brides, Plaques isolantes externes, Plaques isolantes internes, Soufflets, Tissus, Tresses des diffuseurs
Equipements	Amortisseurs acoustiques, Bourre, Calorifugeages, Dispositifs anti condensation, Embrayage, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Freins d'ascenseurs, Joints, Joints d'étanchéité, Joints plats prédécoupés pour brides, Mastics, Peintures, Plaques isolantes externes, Plaques isolantes internes, Soufflets, Tissus, Tresses
Etuves	Amortisseurs acoustiques, Bourre, Calorifugeages, Dispositifs anti condensation, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Joints d'étanchéité, Joints plats prédécoupés pour brides, Plaques isolantes externes, Plaques isolantes internes, Soufflets, Tissus, Tresses
Eviers métalliques	Plaques souples bitumineuses antivibratiles
Fours	Amortisseurs acoustiques, Bourre, Calorifugeages, Dispositifs anti condensation, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Joints d'étanchéité, Joints plats prédécoupés pour brides, Plaques isolantes externes, Plaques isolantes internes, Soufflets, Tissus, Tresses
Fusibles à broche	Carton, Tresses
Groupes électrogènes	Amortisseurs acoustiques, Bourre, Calorifugeages, Dispositifs anti condensation, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Joints d'étanchéité, Joints plats prédécoupés pour brides, Plaques isolantes externes, Plaques isolantes internes, Soufflets, Tissus, Tresses
Jardinières	Eléments en fibres-ciment
Poêles	Amortisseurs acoustiques, Bourre, Calorifugeages, Dispositifs anti condensation, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Joints d'étanchéité, Joints plats prédécoupés pour brides, Plaques isolantes externes, Plaques isolantes internes, Soufflets, Tissus, Tresses
Portes de placard	Plaques souples bitumineuses antivibratiles
Pots de fleur	Eléments en fibres-ciment
Radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés, Tresses des diffuseurs
Radiateurs gaz modulables	Amortisseurs acoustiques, Bourre, Calorifugeages, Dispositifs anti condensation, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Joints d'étanchéité, Joints plats prédécoupés pour brides, Plaques isolantes externes, Plaques isolantes internes, Soufflets, Tissus, Tresses
Tuyauteries	Amortisseurs acoustiques, Bourre, Calorifugeages, Dispositifs anti condensation, Enveloppes de calorifuges, Flocages, Joints d'étanchéité, Joints plats prédécoupés pour brides, Plaques isolantes externes, Plaques isolantes internes, Soufflets, Tissus, Tresses

1.3. Périmètre de repérage défini par l’opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

R+6 : Bureau chef de service, Box, Bureau PCRP, Bureau Chef de brigade BCR, BCR 1, BCR 2, BCR 3, Bureau 1, Bureau 2, Bureau 3, Bureau 4, Sanitaire 1, WC 1, Sanitaire 2, WC 2, Circulation 1, Circulation 2

EXTERIEUR : Bâtiment (zone de travaux)

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus contenant de l'amiante

N°ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Aspect	Couleur
16	Plateau R+6 (5) -> Plateau R+6 (6)	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/
21	Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 1	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/
22	Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 1				
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 1				
22	Bâtiment Tour R+6 -> Local 1				
22	Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 2				
21	Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 2				
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 2				
22	Bâtiment Tour R+6 -> Local 2				
22	Bâtiment Tour R+6 -> Local 3				
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 3				
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 4				
22	Bâtiment Tour R+6 -> Local 4				
22	Bâtiment Tour R+6 -> Local 5				
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 5				
22	Bâtiment Tour R+6 -> Local 6				
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 6				
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 7				
22	Bâtiment Tour R+6 -> Local 7				

N°ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Aspect	Couleur
19	Bâtiment Tour R+6 -> Local 8	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 8				
22	Bâtiment Tour R+6 -> Local 8				
19	Bâtiment Tour R+6 -> Local 9				
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 9				
22	Bâtiment Tour R+6 -> Local 9				
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 10				
22	Bâtiment Tour R+6 -> Local 10				
2	Bâtiment Tour R+6 -> Sanitaire H	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	/
2	Bâtiment Tour R+6 -> WC H				
2	Bâtiment Tour R+6 -> Sanitaire F				
2	Bâtiment Tour R+6 -> WC F				
21	Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 1	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige
21	Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 1	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 1	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 1	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir
21	Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 2	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige
21	Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 2	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 2	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 2	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 3	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 3	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 4	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 4	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir

N°ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Aspect	Couleur
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 5	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 5	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 6	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 6	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 7	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 7	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir
19	Bâtiment Tour R+6 -> Local 8	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Beige, Marron
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 8	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 8	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir
19	Bâtiment Tour R+6 -> Local 9	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Beige, Marron
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 9	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 9	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 10	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige
21	Bâtiment Tour R+6 -> Local 10	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir
19	Bâtiment Tour R+6 -> Local 8	Revêtements de sol	Ragréages	/	/
19	Bâtiment Tour R+6 -> Local 9				

2.2. Remarque(s) complémentaire(s)

Les travaux pour traiter l'amiante ont révélé des supports différents sur les murs extérieurs (béton plein, parpaing, brique).
Réalisation de 14 sondages et prélèvements sur le MPCA (enduit mural) afin de tenter de réévaluer l'hypothèse de la ZPSO et de la scinder.
L'ensemble des résultats d'analyse se sont révélés négatifs (absence d'amiante), ce qui a permis de réévaluer l'hypothèse initiale de ZPSO du MPCA et de scinder cette dernière.
Seul l'enduit mural sur les murs extérieurs en béton plein a révélé une présence d'amiante.

La zone présentant des similitude d'ouvrage (ZPSO 16) avec une présence d'amiante ne concerne qu'une couche d'enduit superficielle appliquée de façon disparate sur les murs extérieurs en béton banché."

2.3. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : DIAGNOSTICS NIORT
171 avenue de Paris
79000 NIORT

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
DIAGNOSTICS NIORT	Administrations, bureaux	ERP de la 3ème et la 4ème catégorie	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non-communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
- -	Donneur d'ordre	DDFiP des Deux-Sèvres	171 avenue de Paris 79000 NIORT	/

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Le 11/09/2025

5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation…)

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Pv d'analyse / RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX	Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud-Ouest SAS	23/09/2025	N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074122-01 à N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074159-01	/
UGAP - TR: CFIP de Niort - demande de devis prélèvement amiante avant travaux	DDFIP	29/07/2025	Néant	/
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	BUREAU VERITAS	09/03/2026	28844995/S1/1/AM-RTV_V1	Présence d'amiante

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Sanitaire H	Faux plafonds	Panneaux	/	/	6	P10 / BV3KJ1311_ant N	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P10 / BV3KJ1311	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	/	Rose	3	P4 / BV3KJ1305_ant N	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P4 / BV3KJ1305	Non
	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	/	2	P3 / BV3KJ1304_ant P	/	DC	Revêtement Lé plastique Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P3 / BV3KJ1304	***Oui***

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Sanitaire H	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de faïence	/	/	4	P7 / BV3KJ1307_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P7 / BV3KJ1307	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	/	/	1	/	/	DC	type carreau de plâtre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
Bâtiment Tour R+6 -> WC H	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	/	/	1	P2 / BV3KJ1303_antN	/	DC	type carreau de plâtre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P2 / BV3KJ1303	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de plinthe	/	/	5	P18 / BV3KJ1309_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P18 / BV3KJ1309	Non
	Faux plafonds	Panneaux	/	/	6	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	/	Rose	3	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> WC H	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	/	2	/	/	DC	Revêtement Lé plastique Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
Bâtiment Tour R+6 -> Sanitaire F	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	/	2	/	S1	DC	Revêtement Lé plastique Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de sol	Ragréages	/	Rose	3	P5 / BV3KJ1306_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P5 / BV3KJ1306	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de faïence	/	/	4	P7 / BV3KJ1308_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P7 / BV3KJ1308	Non
	Faux plafonds	Panneaux	/	/	6	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	/	/	1	/	/	DC	type carreau de plâtre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Sanitaire F	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
Bâtiment Tour R+6 -> WC F	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	/	/	1	P1 / BV3KJ1302_antN	/	DC	type carreau de plâtre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P1 / BV3KJ1302	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles de plinthe	/	/	5	P9 / BV3KJ1310_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P9 / BV3KJ1310	Non
	Faux plafonds	Panneaux	/	/	6	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	/	Rose	3	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	/	2	/	/	DC	Revêtement Lé plastique Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> WC F	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 1	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige	21	P31 / BV3KJ1332_antP	/	AN	Prélèvement antérieur : P31 / BV3KJ1332 Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir	21	P31 / BV3KJ1332_antP	/	AN	Prélèvement antérieur : P31 / BV3KJ1332 Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	21	P31 / BV3KJ1332_antP	/	AN	Prélèvement antérieur : P31 / BV3KJ1332 Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	22	P32 / BV3KJ1333_antP	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P32 / BV3KJ1333	***Oui***
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Dur, Fibreux, Plaque de plâtre	/	14	P21 / BV3KJ1322_antN	/	DC	Doublage sur briquettes Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P21 / BV3KJ1322	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 1	Cloisons (légères et préfabriquées)	Plots de colle	Compact, Dur	/	15	P23 / BV3KJ1324_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P23 / BV3KJ1324	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Plâtre	/	17	P27 / BV3KJ1328_antN	/	DC	Prélèvement antérieur : P27 / BV3KJ1328 Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Faux plafonds	Panneaux	/	/	7	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
Bâtiment Tour R+6 -> Local 1	Faux plafonds	Panneaux	/	/	7	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Gaines et coffres horizontaux	Panneaux	Plaque de plâtre	/	12	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	21	/	/	AN	/	***Oui***

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 1	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	22	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Plaque de plâtre	/	10	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 2	Faux plafonds	Panneaux	/	/	7	P11 / BV3KJ1312_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P11 / BV3KJ1312	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	P13 / BV3KJ1314_antN	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P13 / BV3KJ1314	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 2	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	P13 / BV3KJ1314_antN	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P13 / BV3KJ1314	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Dur, Fibreux, Plaque de plâtre	/	14	P22 / BV3KJ1323_antN	/	DC	Doublage sur briquettes Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P22 / BV3KJ1323	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Plots de colle	Compact, Dur	/	15	P24 / BV3KJ1325_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P24 / BV3KJ1325	Non
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	22	/	S8	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	21	/	/	AN	/	***Oui***
Bâtiment Tour R+6 -> Local 2	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Plaque de plâtre	/	10	P16 / BV3KJ1317_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P16 / BV3KJ1317	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 2	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	/	/	11	P18 / BV3KJ1319_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P18 / BV3KJ1319	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	/	/	11	P18 / BV3KJ1319_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P18 / BV3KJ1319	Non
	Faux plafonds	Panneaux	/	/	7	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Gaines et coffres horizontaux	Panneaux	Plaque de plâtre	/	12	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	22	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 3	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	22	/	S6	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Faux plafonds	Panneaux	/	/	7	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Gaines et coffres horizontaux	Panneaux	Plaque de plâtre	/	12	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Plaque de plâtre	/	10	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 4	Faux plafonds	Panneaux	/	/	7	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Gaines et coffres horizontaux	Panneaux	Plaque de plâtre	/	12	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	22	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Plaque de plâtre	/	10	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non

Copyright BUREAU VERITAS

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 5	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	22	/	S7	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Faux plafonds	Panneaux	/	/	7	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Gaines et coffres horizontaux	Panneaux	Plaque de plâtre	/	12	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Plaque de plâtre	/	10	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 6	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Dur, Fibreux, Plaque de plâtre	/	14	/	S2	DC	Doublage sur briquettes Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Plots de colle	Compact, Dur	/	15	/	S3	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	22	P33 / BV3KJ1334_antP	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P33 / BV3KJ1334	***Oui***
	Faux plafonds	Panneaux	/	/	7	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Gaines et coffres horizontaux	Panneaux	Plaque de plâtre	/	12	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 6	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Plaque de plâtre	/	10	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
Bâtiment Tour R+6 -> Local 7	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	P14 / BV3KJ1315_antN	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P14 / BV3KJ1315	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	P14 / BV3KJ1315_antN	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P14 / BV3KJ1315	Non
	Faux plafonds	Panneaux	/	/	7	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Gaines et coffres horizontaux	Panneaux	Plaque de plâtre	/	12	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	21	/	/	AN	/	***Oui***

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 7	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	22	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Plaque de plâtre	/	10	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
Bâtiment Tour R+6 -> Local 8	Faux plafonds	Panneaux	/	/	8	P12 / BV3KJ1313_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P12 / BV3KJ1313	Non
	Gaines et coffres horizontaux	Panneaux	Plaque de plâtre	/	12	P19 / BV3KJ1320_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P19 / BV3KJ1320	Non
	Gaines et coffres horizontaux	Bandes calicot	/	/	13	P20 / BV3KJ1321_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P20 / BV3KJ1321	Non
	Gaines et coffres horizontaux	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	/	/	13	P20 / BV3KJ1321_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P20 / BV3KJ1321	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 8	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	/	18	P28 / BV3KJ1329_antN	/	DC	Revêtement Lé plastique Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P28 / BV3KJ1329	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	/	/	19	P29 / BV3KJ1330_antP	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P29 / BV3KJ1330	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Beige, Marron	19	P29 / BV3KJ1330_antP	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P29 / BV3KJ1330	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	19	P29 / BV3KJ1330_antP	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P29 / BV3KJ1330	***Oui***
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Plaque de plâtre	/	10	P15 / BV3KJ1316_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P15 / BV3KJ1316	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	/	/	11	P17 / BV3KJ1318_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P17 / BV3KJ1318	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 8	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	/	/	11	P17 / BV3KJ1318_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P17 / BV3KJ1318	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	22	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
Bâtiment Tour R+6 -> Local 9	Revêtements de sol	Ragréages	/	/	19	P30 / BV3KJ1331_antP	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P30 / BV3KJ1331	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Beige, Marron	19	P30 / BV3KJ1331_antP	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P30 / BV3KJ1331	***Oui***

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 9	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	19	P30 / BV3KJ1331_ant P	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P30 / BV3KJ1331	***Oui***
	Faux plafonds	Panneaux	/	/	7	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Gaines et coffres horizontaux	Panneaux	Plaque de plâtre	/	12	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	/	18	/	/	DC	Revêtement Lé plastique Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	22	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 9	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Plaque de plâtre	/	10	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
Bâtiment Tour R+6 -> Local 10	Faux plafonds	Panneaux	/	/	7	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Gaines et coffres horizontaux	Panneaux	Plaque de plâtre	/	12	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	/	18	/	/	DC	Revêtement Lé plastique Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Beige	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	Foncé, Marron, Noir	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	21	/	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	/	22	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	***Oui***
	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Bâtiment Tour R+6 -> Local 10	Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Peintures décoratives	/	/	9	/	/	DC	Revêtement type toile de verre Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	Plaque de plâtre	/	10	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre	/	/	11	/	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
Bâtiment Tour R+6 -> Façades R+6	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs	/	/	20	P34 / BV3KJ1335_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P34 / BV3KJ1335	Non
	Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs projetés, lissés ou talochés, crépis extérieurs	/	/	20	P35 / BV3KJ1336_antN	/	DC	Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P35 / BV3KJ1336	Non
Plateau R+6 (5)	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Compact, Plâtre	/	29	/	S9	AN	Enduit de rebouchage (Entourage des blocs prise)	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Compact, Plâtre	/	29	/	S10	AN	Enduit de rebouchage (Entourage des blocs prise)	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Compact, Plâtre	/	29	/	S11	AN	Enduit de rebouchage (Entourage des blocs prise)	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Plateau R+6 (5)	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Compact, Plâtre	/	29	/	S12	AN	Enduit de rebouchage (Entourage des blocs prise)	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Compact, Plâtre	/	29	/	S13	AN	Enduit de rebouchage (Entourage des blocs prise)	Non
	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwichs	Panneaux	Bois	/	30	/	S14	PN	Soubassement des menuiseries	Non
	Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwichs	Panneaux	Bois	/	30	/	S15	PN	Soubassement des menuiseries	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Plâtre	/	23	P1* N	/	AN	Parois Bloc Béton	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Plâtre	/	23	P2 N	/	AN	Parois Bloc Béton	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	/	/	24	P3* N	/	AN	Parois Briques	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	/	/	24	P4 N	/	AN	Parois Briques	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Ciment	/	25	P5* N	/	AN	Parois Béton Branché avec 3 couches : Résidus enduits Plâtre / Enduit ciment / Enduit projeter Plâtre	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Plâtre	/	25	P5* N	/	AN	Parois Béton Branché avec 3 couches : Résidus enduits Plâtre / Enduit ciment / Enduit projeter Plâtre	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Plateau R+6 (5)	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Ciment	/	25	P6 N	/	AN	Parois Béton Branché avec 3 couches : Résidus enduits Plâtre / Enduit ciment / Enduit projeter Plâtre	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Plâtre	/	25	P6 N	/	AN	Parois Béton Branché avec 3 couches : Résidus enduits Plâtre / Enduit ciment / Enduit projeter Plâtre	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Plâtre	/	26	P7* N	/	AN	Enduit projeté Plâtre sur enduit ciment	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Plâtre	/	26	P8 N	/	AN	Enduit projeté Plâtre sur enduit ciment	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Plâtre	/	27	P9* N	/	AN	Refends Parois des Ascenseurs	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Plâtre	/	27	P10 N	/	AN	Refends Parois des Ascenseurs	Non
	Poteaux	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	/	28	P11* N	/	AN	/	Non
	Poteaux	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	/	28	P12 N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Compact, Plâtre	/	29	P13* N	/	AN	Enduit de rebouchage (Entourage des blocs prise)	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits de ragréage, débullage, lissage	Compact, Plâtre	/	29	P14 N	/	AN	Enduit de rebouchage (Entourage des blocs prise)	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Plateau R+6 (5)	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/	35	P19 / ITM-GLPEP-2942617_ant N	/	AN	Murs Périphériques Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P19 / ITM-GLPEP-2942617 Repérage amiante avant travaux - Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti - 09/03/2026	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/	35	P21 / ITM-CXYHR-2942910_ant N	/	AN	Murs Périphériques Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P21 / ITM-CXYHR-2942910 Repérage amiante avant travaux - Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti - 09/03/2026	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/	35	P24 / ITM-TDTKF-2942914_ant N	/	AN	Murs Périphériques Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P24 / ITM-TDTKF-2942914 Repérage amiante avant travaux - Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti - 09/03/2026	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Plâtre	/	26	P23 / ITM-PBIST-2942913_ant N	/	AN	Enduit projeté Plâtre sur enduit ciment Prélèvement antérieur : P23 / ITM-PBIST-2942913 Repérage amiante avant travaux - Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti - 09/03/2026	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Plateau R+6 (5)	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Plâtre	/	26	P22 / ITM-ABADZ-2942911_ant N	/	AN	Enduit projeté Plâtre sur enduit ciment Prélèvement antérieur : P22 / ITM-ABADZ-2942911 Repérage amiante avant travaux - Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti - 09/03/2026	Non
Plateau R+6 (5) -> Plateau R+6 (6)	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/	16	P26 / BV3KJ1327_ant P	/	AN	Murs Périphériques Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P26 / BV3KJ1327	***Oui***
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/	16	P25 / BV3KJ1326_ant N	/	AN	Murs Périphériques Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025 Prélèvement antérieur : P25 / BV3KJ1326	***Oui***
Plateau R+6 (7)	Plafonds	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/	32	P18* N	/	AN	Résidus ou projection des enduits projetés murales	Non
	Plafonds	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/	32	P19 N	/	AN	Résidus ou projection des enduits projetés murales	Non
	Plafonds	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/	32	P20 N	/	AN	Résidus ou projection des enduits projetés murales	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/	35	P15* N	/	AN	Murs Périphériques Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Plateau R+6 (7)	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/	31	P16* N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/	35	P17 N	/	AN	Murs Périphériques Pv d'analyse - RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX - 23/09/2025	Non
	Plafonds	Enduits projetés	Compact, Plâtre	/	32	/	S16	AN	Résidus ou projection des enduits projetés murales	Non

6.2. Estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante

N°ZPSO	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Estimation quantitative
16	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	25 m²
2	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	20.40 m²
19	Revêtements de sol	Ragréages	98 m²
19	Revêtements de sol	Dalles de sol	98 m²
19	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	98 m²
21	Revêtements de sol	Dalles de sol	260 m²
21	Revêtements de sol	Dalles de sol	260 m²
21	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	260 m²
22	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	260 m²

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS.
Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
Bâtiment Tour R+6	/
Bâtiment Tour R+6 -> Sanitaire H	/
Bâtiment Tour R+6 -> WC H	/
Bâtiment Tour R+6 -> Sanitaire F	/
Bâtiment Tour R+6 -> WC F	/
Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 1	/
Bâtiment Tour R+6 -> Local 1	/
Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 2	/
Bâtiment Tour R+6 -> Local 2	/
Bâtiment Tour R+6 -> Local 3	/
Bâtiment Tour R+6 -> Local 4	/
Bâtiment Tour R+6 -> Local 5	/
Bâtiment Tour R+6 -> Local 6	/
Bâtiment Tour R+6 -> Local 7	/
Bâtiment Tour R+6 -> Local 8	/
Bâtiment Tour R+6 -> Local 9	/
Bâtiment Tour R+6 -> Local 10	/
Bâtiment Tour R+6 -> Local Technique	/
Bâtiment Tour R+6 -> Façades R+6	/
Plateau R+6 (1)	/
Plateau R+6 (2)	/
Plateau R+6 (3)	/
Plateau R+6 (4)	/

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
Plateau R+6 (5)	/
Plateau R+6 (5) -> Plateau R+6 (6)	/
Plateau R+6 (7)	/

7.2. Photos prélèvements

P1	ZPSO 23
Plateau R+6 (5)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P2	ZPSO 23
Plateau R+6 (5)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P3	ZPSO 24
Plateau R+6 (5)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P4	ZPSO 24
Plateau R+6 (5)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P5	ZPSO 25
Plateau R+6 (5)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B) \| Enduits projetés	

P6	ZPSO 25
Plateau R+6 (5)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B) \| Enduits projetés	

P7	ZPSO 26
Plateau R+6 (5)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P8	ZPSO 26
Plateau R+6 (5)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P9	ZPSO 27
Plateau R+6 (5)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

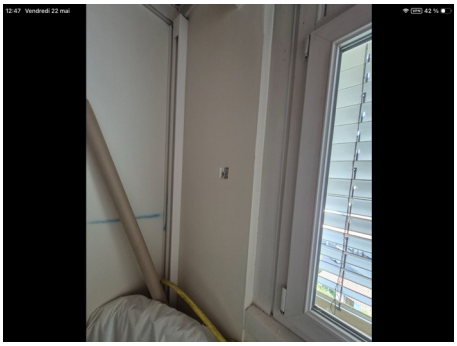
P10	ZPSO 27
Plateau R+6 (5)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

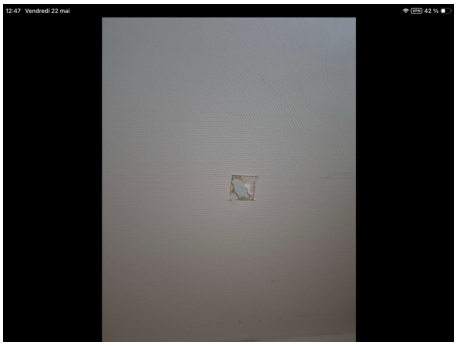
P11	ZPSO 28
Plateau R+6 (5)	
	
Poteaux -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

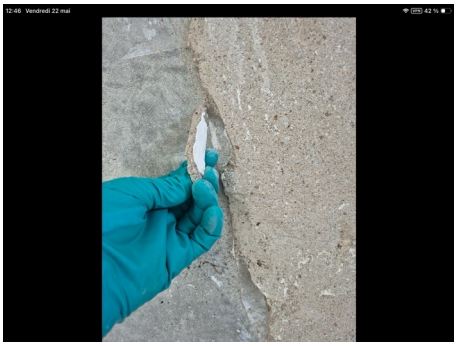
P12	ZPSO 28
Plateau R+6 (5)	
	
Poteaux -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

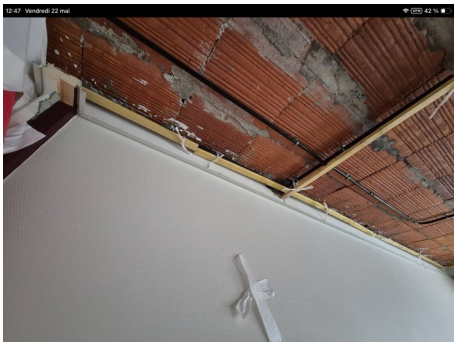
P13	ZPSO 29
Plateau R+6 (5)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage	

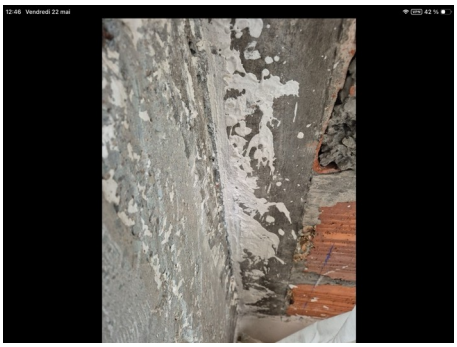
P14	ZPSO 29
Plateau R+6 (5)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage	

P15	ZPSO 35
Plateau R+6 (7)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P16	ZPSO 31
Plateau R+6 (7)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P17	ZPSO 35
Plateau R+6 (7)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P18	ZPSO 32
Plateau R+6 (7)	
	
Plafonds -> Enduits projetés (Liste B)	

P19	ZPSO 32
Plateau R+6 (7)	
	
Plafonds -> Enduits projetés (Liste B)	

P20	ZPSO 32
Plateau R+6 (7)	
	
Plafonds -> Enduits projetés (Liste B)	

7.3. Photos prélèvements antérieurs

P31 / BV3KJ1332_ant	ZPSO 21
Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 1	
	
Revêtements de sol -> Dalles de sol (Liste B) \| Dalles de sol \| Colles bitumineuses	

P32 / BV3KJ1333_ant	ZPSO 22
Bâtiment Tour R+6 -> Circulation 1	
	
Revêtements de sol -> Colles bitumineuses	

P33 / BV3KJ1334_ant	ZPSO 22
Bâtiment Tour R+6 -> Local 6	
	
Revêtements de sol -> Colles bitumineuses	

7.4. Photos sondages

S9	ZPSO 29

Plateau R+6 (5)



Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage

S10	ZPSO 29

Plateau R+6 (5)



Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage

S11	ZPSO 29

Plateau R+6 (5)



Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage

S12	ZPSO 29

Plateau R+6 (5)



Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage

S13	ZPSO 29

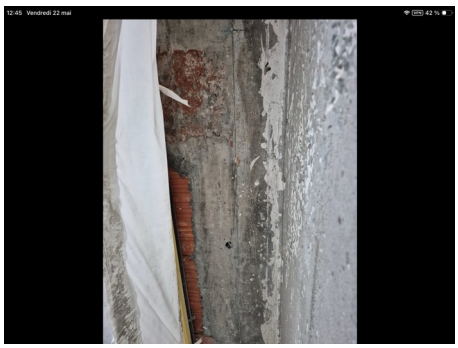
Plateau R+6 (5)



Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits de ragréage, débullage, lissage

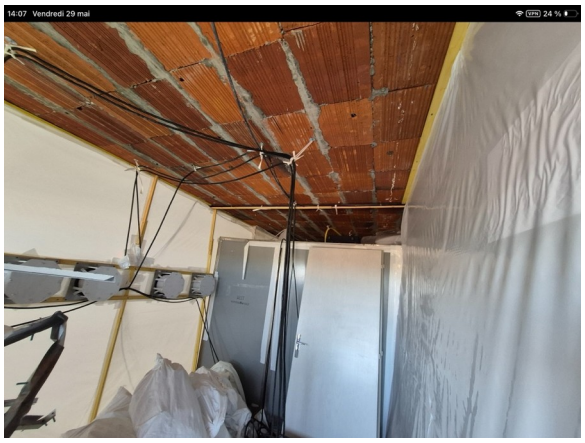
S16	ZPSO 32

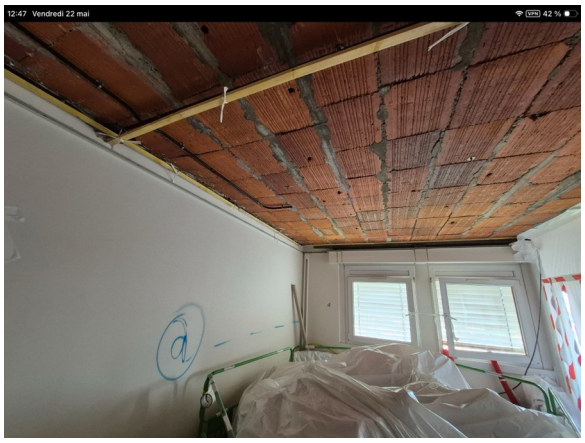
Plateau R+6 (7)



Plafonds -> Enduits projetés (Liste B)

7.5. Photos observations

Plateau R+6 (7)	OBS 1
04 - Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	
	**Observation :** Plafond hourdis briques

Plateau R+6 (7)	OBS 2
04 - Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	
	**Observation :** Plafond hourdis briques

7.6. Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Allianz

Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signed by: LORENZO BATTISTI
EMail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 23-12-2025 10:46:58
IP address: 165.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

7.7. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

RICONNEAU Mickael

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	18/02/2020	17/02/2027
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	18/02/2020	17/02/2027
Électricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/09/2017	18/09/2022
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/08/2017	23/08/2022
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/09/2017	18/09/2022
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/08/2017	23/08/2022
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	19/09/2017	18/09/2022

Date :29/04/2022

Numéro de certificat : 14532279

Laurent Croguennec, Président

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

BUREAU VERITAS

7.8. Croquis de repérage

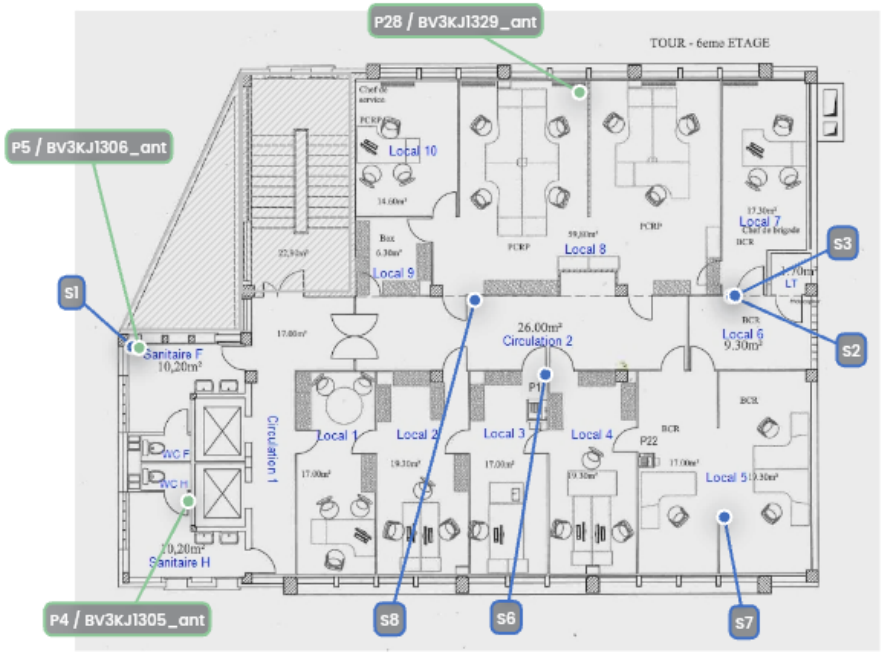
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Bâtiment Tour R+6	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/S1/1
	Planche	1 / 12
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

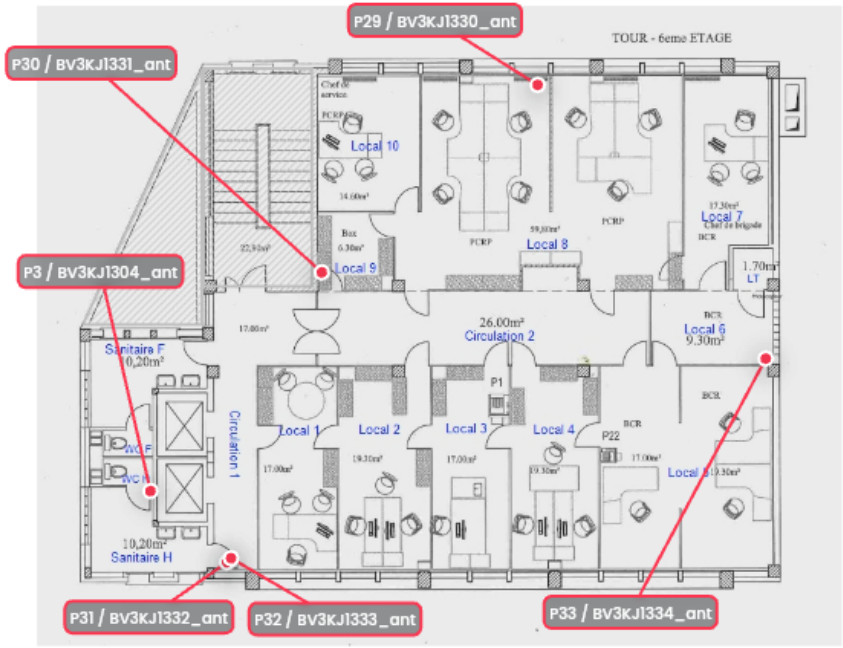
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Bâtiment Tour R+6	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/S1/1
	Planche	2 / 12
	Indice	1

Vue utilisée :

Prélèvement positif

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

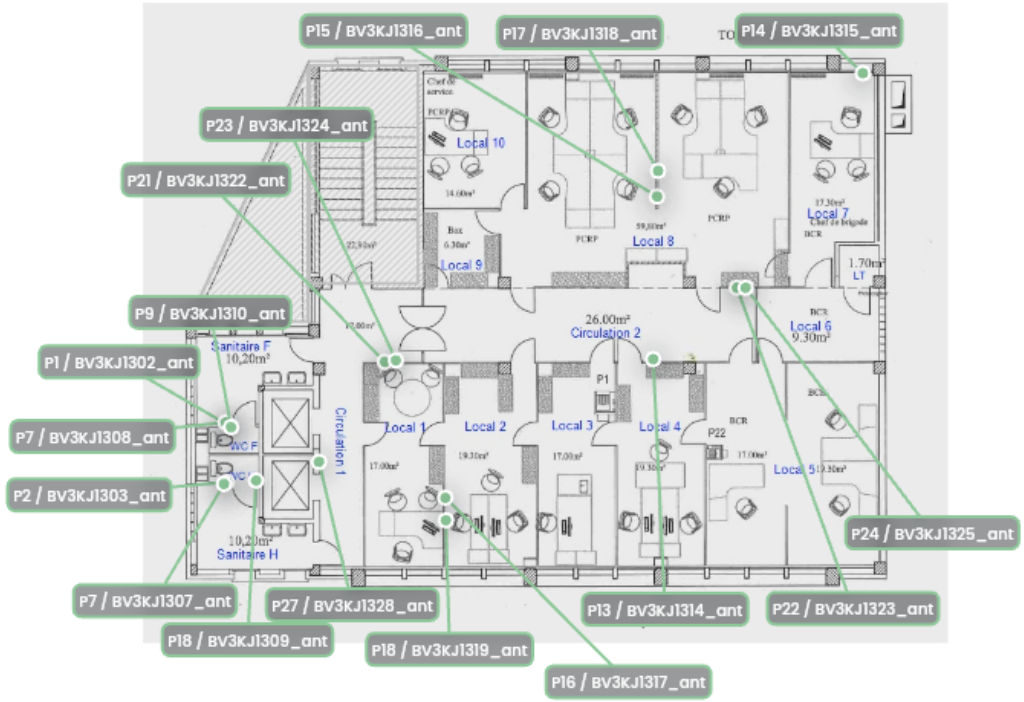
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Bâtiment Tour R+6	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/S1/1
	Planche	3 / 12
	Indice	1

Vue utilisée :

Prélèvement négatif : Mur

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

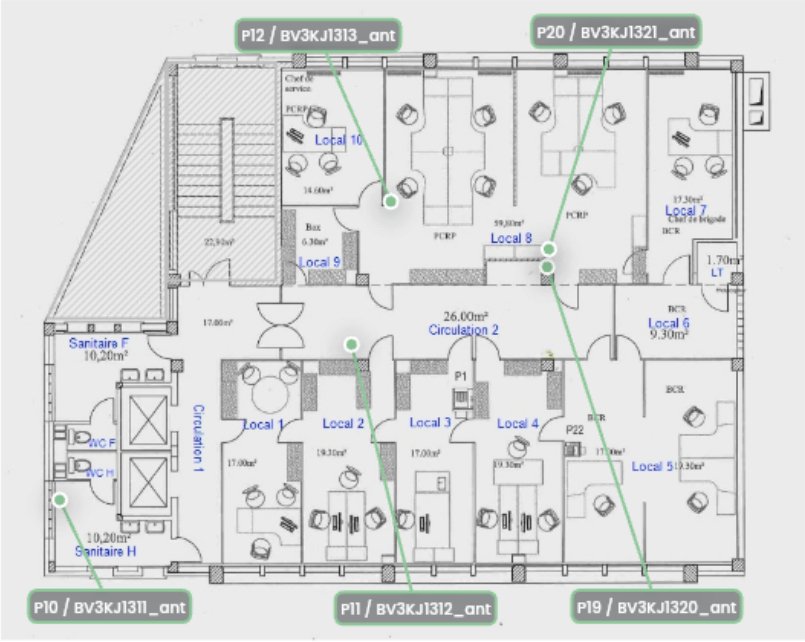
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Bâtiment Tour R+6	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/S1/1
	Planche	4 / 12
	Indice	1

Vue utilisée :

Prélèvement négatif : Plafond

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

Copyright BUREAU VERITAS

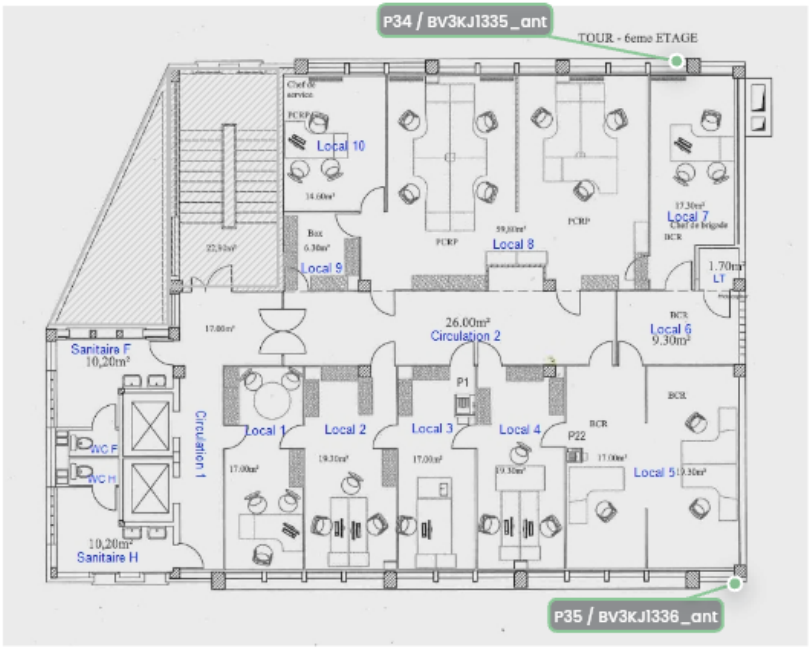
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Bâtiment Tour R+6 > Façades R+6	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/S1/1
	Planche	5 / 12
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

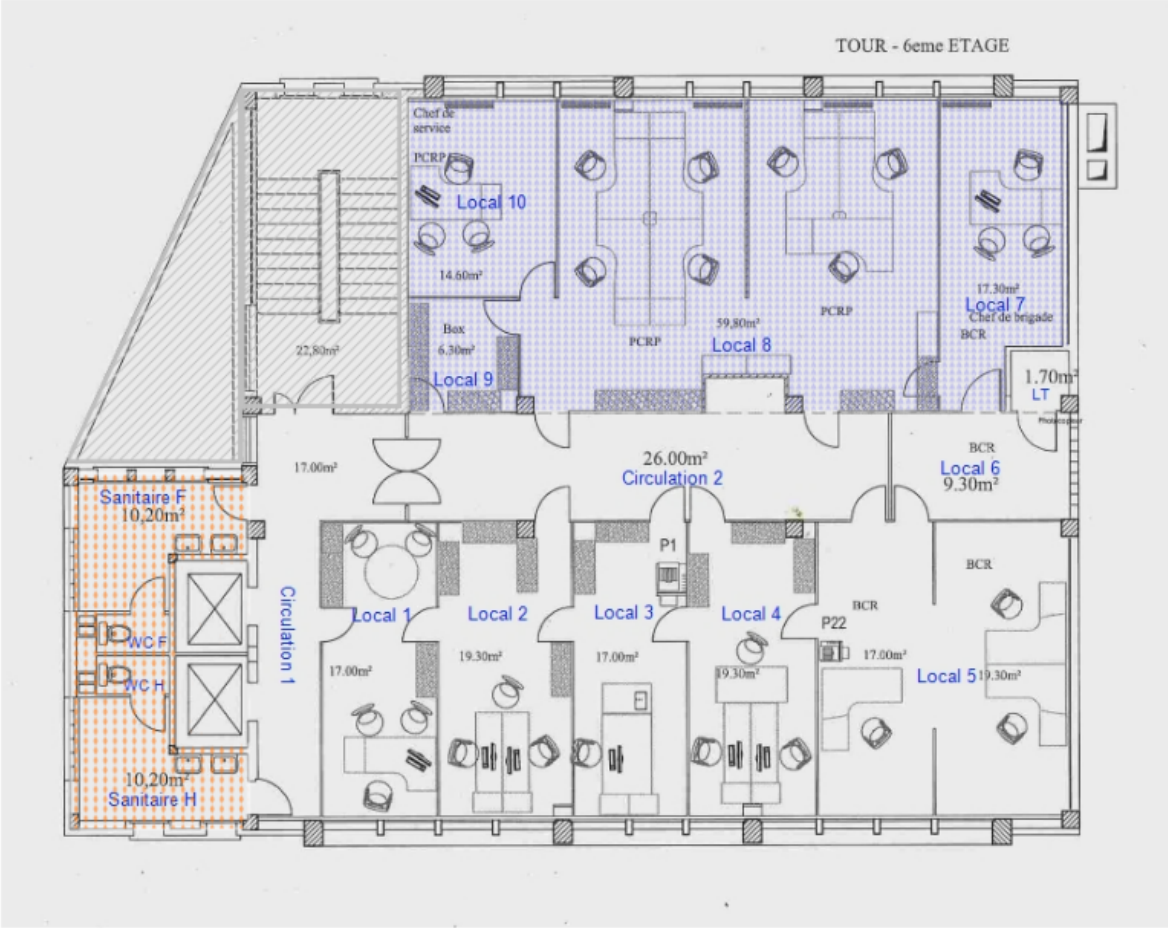
ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Plateau R+6 (1)	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/S1/1
	Planche	6 / 12
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

Colles non bitumineuses

Ragréages,Dalles de sol (Liste B),Colles bitumineuses



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

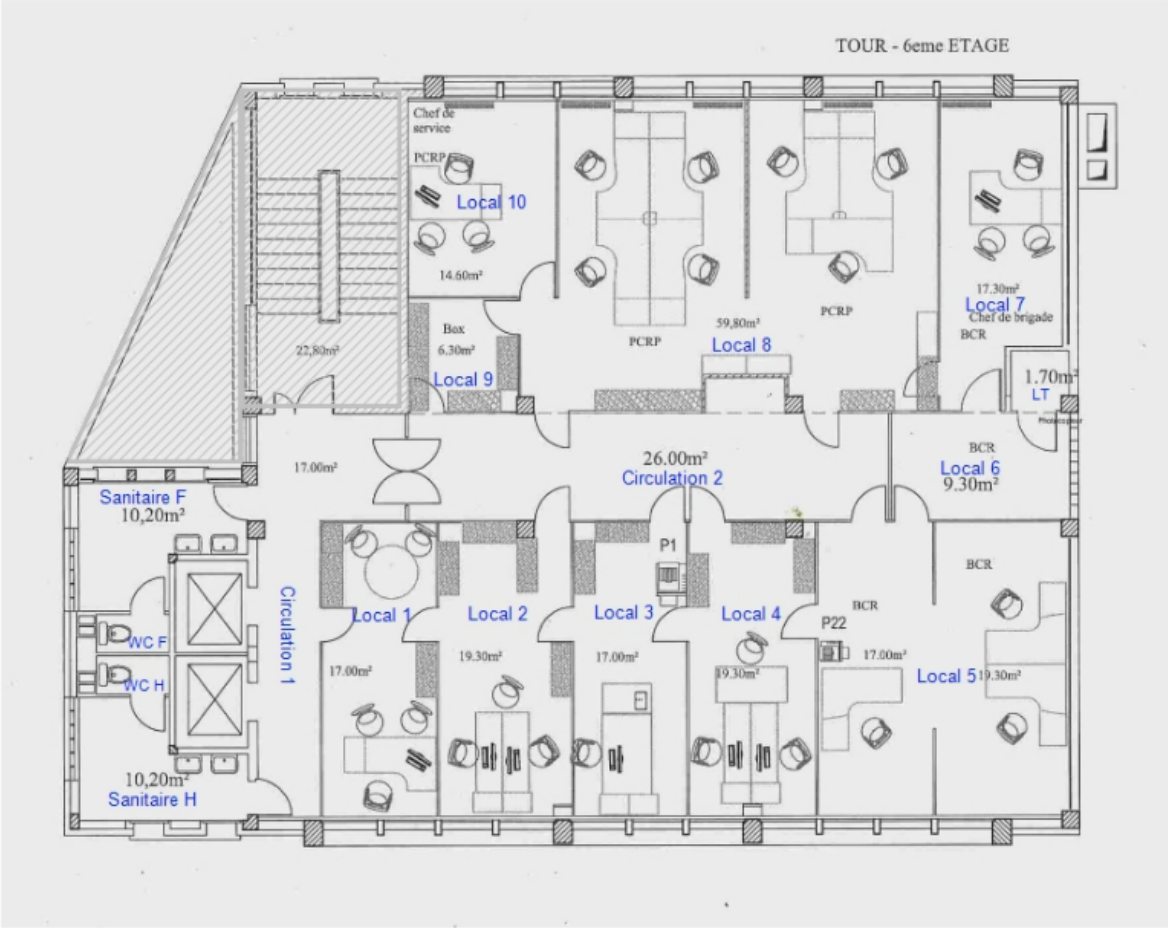
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Plateau R+6 (2)	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/S1/1
	Planche	7 / 12
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

--- Enduits projetés (Liste B)



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

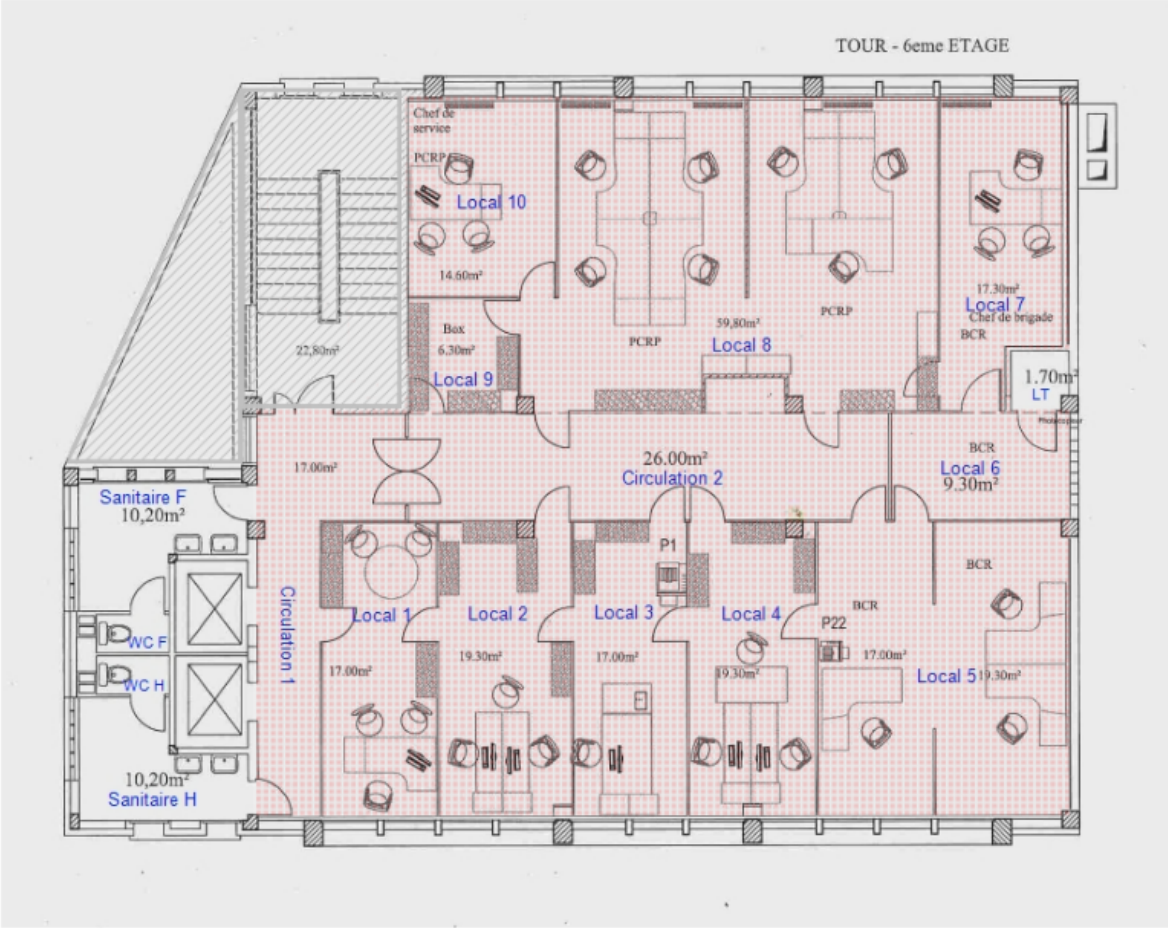
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Plateau R+6 (3)	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/S1/1
	Planche	8 / 12
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

Dalles de sol (Liste B),Dalles de sol (Liste B),Colles bitumineuses



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

Copyright BUREAU VERITAS

Date du rapport : 02/06/2026
Rapport N°:28069763/S1/1

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

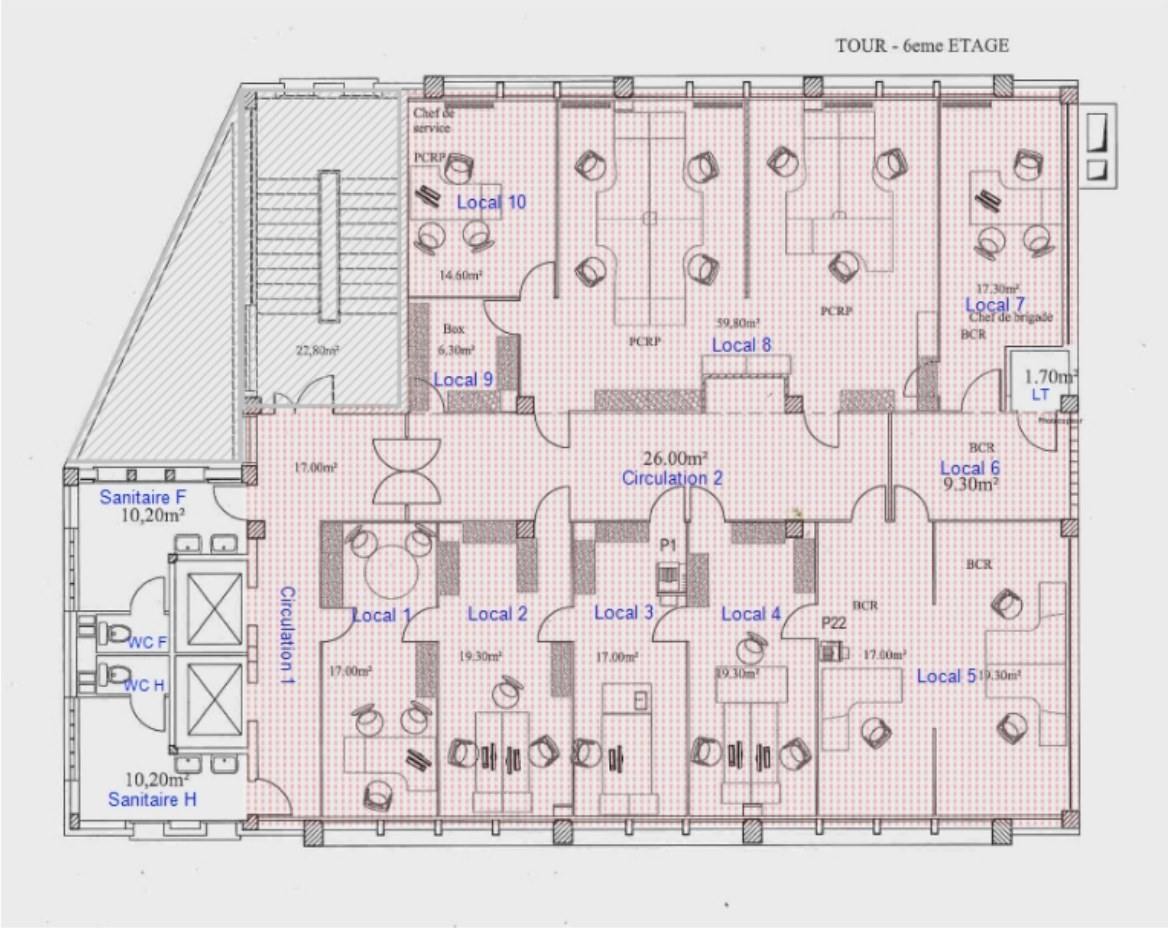
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Plateau R+6 (4)	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/S1/1
	Planche	9 / 12
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

Colles bitumineuses



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

Copyright BUREAU VERITAS

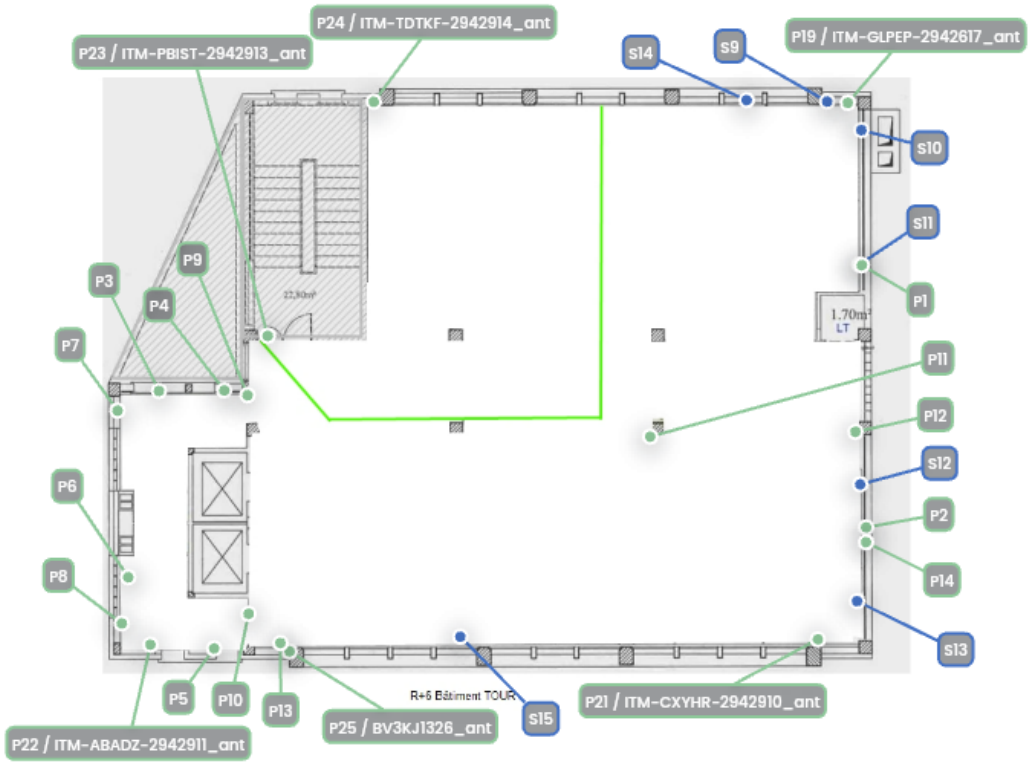
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Plateau R+6 (5)	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/S1/1
	Planche	10 / 12
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

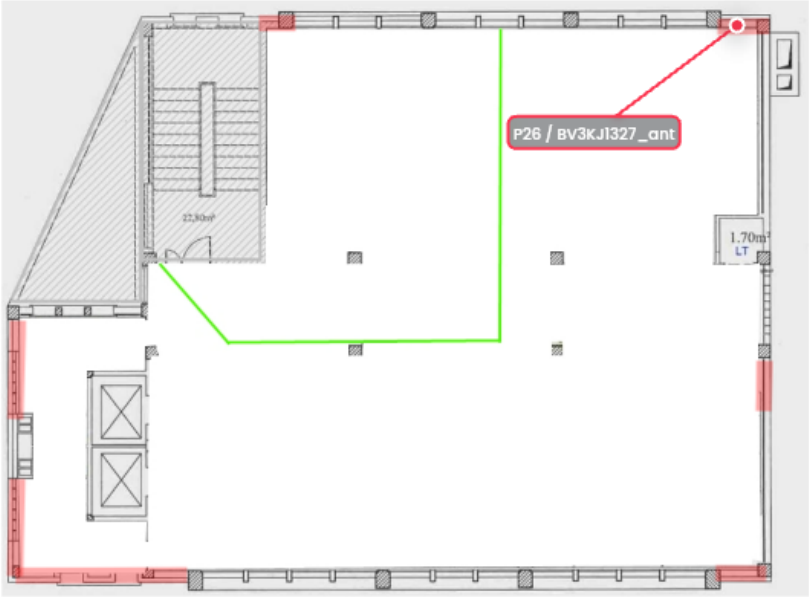
ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Plateau R+6 (5)	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/S1/1
	Planche	11 / 12
	Indice	1

Vue utilisée :

Prélèvement positif

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

--- Enduits projetés (Liste B)



R+6 Bâtiment TOUR

LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

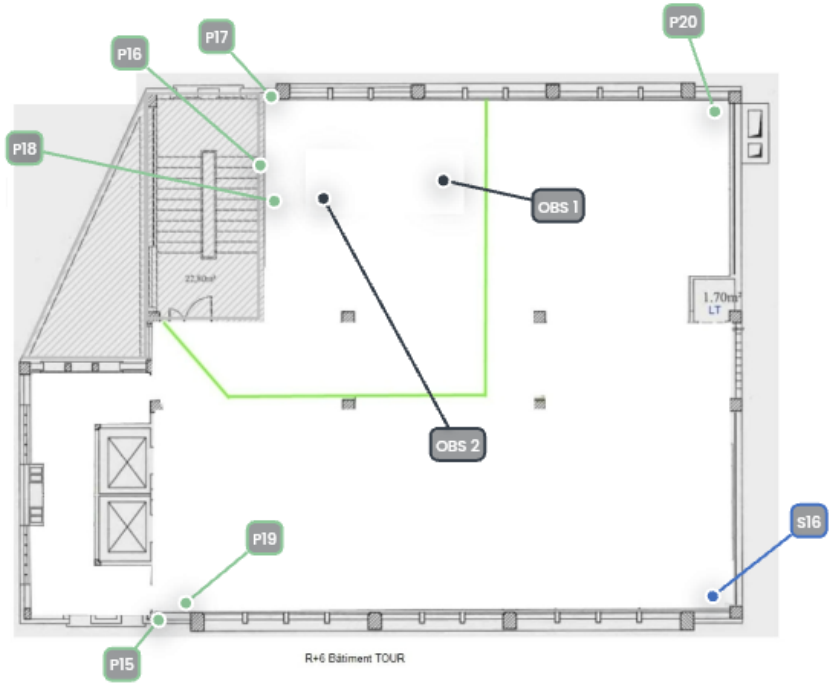
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Plateau R+6 (7)	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/S1/1
	Planche	12 / 12
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

Copyright BUREAU VERITAS

7.9. Rapport d'analyse du laboratoire

Mickael RICONNEAU

De: Franck LOUVRIER
Envoyé: mercredi 20 mai 2026 20:06
À: florence.xhaard
Cc: fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr; NAE Travaux; NAE Qualité; Mickael RICONNEAU; Jérôme MESIERE; Quentin LE GRAND; Manon PATISSIER; NAE Contact; julien.rollet@dgfip.finances.gouv.fr; DDFiP des Deux-Sèvres PPR Logistique
Objet: RE: ERRATUM - CFIP de Niort - RDV

Bonjour Madame XHAARD,

Je vous confirme donc l'intervention de Mickael RICONNEAU ce vendredi à partir de 9h30.

Ci-dessous mes réponses à vos interrogations.

1/ Oui, c'est bien cela. Si une analyse de l'enduit résiduel revenait positive avec une présence d'amiante, c'est qu'il y aurait bien de l'amiante dans cette enduit.

2/ Oui, en cas d'analyse négative, il serait indiqué pour toutes les zones de béton banché que la présence d'amiante ne concernerait "qu'une couche d'enduit superficielle appliquée de façon disparate", ce qui justifie le travail réalisé jusqu'ici. Et ce qui reste à faire dans la seconde zone. Il faudrait alors mettre le plan de retrait à jour en précisant que le retrait ne concerne que l'enduit de surface et qu'il restera de l'enduit sur les support ne contenant pas d'amiante. Le résultat de l'examen visuel serait alors conforme. Attendons les résultats avant cela.

Sincères salutations

Franck LOUVRIER | Responsable d'opérations & Diagnostiqueur immobilier
Spécialiste amiante régional
Bureau Veritas Exploitation - Région Aquitaine Charentes Limousin
franck.louvrier@bureauveritas.com
+33 6 81332149 (Mobile) | + 33 5 46501361 (Fixe)

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
17 avenue Bernard Moitessier – 17187 Périgny Cedex
www.bureauveritas.fr

Shaping a World of Trust



En cas de retrait de Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante (MPCA), le **Groupe Bureau Veritas (Bureau Veritas Exploitation, Bureau Veritas Solutions)**
est en mesure de vous proposer une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, l'Examen Visuel des surfaces désamiantées** et les **mesures d'empoussièrement libératoires**.



De : florence.xhaard <florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr>
Envoyé : mercredi 20 mai 2026 10:28
À : Franck LOUVRIER <franck.louvrier@bureauveritas.com>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr; NAE Travaux <travaux@naenvironnement.fr>; NAE Qualité <qualite@naenvironnement.fr>; Mickael RICONNEAU <mickael.riconneau@bureauveritas.com>; Jérôme MESIERE <jerome.mesiere@bureauveritas.com>; Quentin LE GRAND <quentin.legrand@bureauveritas.com>; Manon PATISSIER <manon.patissier@bureauveritas.com>; NAE Contact <contact@naenvironnement.fr>; julien.rollet@dgfip.finances.gouv.fr; DDFiP des Deux-Sèvres PPR Logistique <ddfip79.ppr.logistique@dgfip.finances.gouv.fr>
Objet : Re: ERRATUM - CFIP de Niort - RDV

Be careful with this message: it is coming from an external sender
Do not open attachments nor click on links, unless you are sure that the content is safe

Bonjour M. Louvrier,
Je vous remercie pour ce retour rapide.
Nous donnons notre accord pour la réalisation de prélèvements complémentaires.

Si je vous comprends bien, ces prélèvements vont être réalisés au plafond (présence d'enduit) et sur les murs recouverts de béton banché.

1 - En cas d'au moins une analyse positive qui confirmerait la présence d'amiante, il sera considéré que toutes les zones de béton banché sont potentiellement encore amiantées ?

2 - En cas d'analyse négative, il serait indiqué pour toutes les zones de béton banché que la présence d'amiante ne concernerait "qu'une couche d'enduit superficielle appliquée de façon disparate" ?

Compte tenu de ces éléments, quelles seraient alors les options possibles pour le maitre d'ouvrage ?

Bien cordialement.

Florence XHAARD
Responsable de la Division Gestion, Budget, Logistique et Immobilier
DDFiP des Deux-Sèvres
Tél : 05.49.06.39.32
Port : 06.29.73.76.09

Adoptez l'éco-attitude.
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De : Franck LOUVRIER [mailto:franck.louvrier@bureauveritas.com]
Envoyé : mardi 19 mai 2026 à 23:56
Pour : florence.xhaard <florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr <fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr>, NAE Travaux <travaux@naenvironnement.fr>, NAE Qualité <qualite@naenvironnement.fr>, Mickael RICONNEAU <mickael.riconneau@bureauveritas.com>, Jérôme MESIERE <jerome.mesiere@bureauveritas.com>, Quentin LE GRAND <quentin.legrand@bureauveritas.com>, Manon PATISSIER <manon.patissier@bureauveritas.com>, NAE Contact <contact@naenvironnement.fr>
Objet : ERRATUM - CFIP de Niort - RDV

Bonjour Madame XHAARD,

Suite à mes échanges avec notre direction technique et avec l'opérateur de repérage, Mickael RICONNEAU, ainsi que notre réunion de ce mardi 19 mai 2026 :

1. 1/ Vous allez recevoir une offre UGAP pour une visite complémentaire avec des analyses complémentaires.

2. 2/ Nous avons pris note que les enduits au plafond sont dorénavant concernés par les travaux. Le programme de travaux initial ne le précisait pas, nous allons donc réaliser 2 analyses sur l'enduit au plafond.

3. 3/ Nous adoptons l'approche évoquée avec Monsieur LANNEAU et allons réaliser plusieurs prélèvements pour analyse sur les enduits résiduels du support béton afin de tenter de réévaluer l'hypothèse de la ZPSO et de la scinder.

Si aucune analyse ne révèle la présence d'amiante, l'opérateur pourra réévaluer la ZPSO contenant de l'amiante en précisant que celle-ci concerne uniquement une couche d'enduit superficielle appliquée de façon disparate.

Si au moins une analyse confirme la présence d'amiante, l'opérateur pourra confirmer l'hypothèse initiale de ZPSO contenant de l'amiante.

Si vous êtes d'accord avec cette stratégie, et si vous valider l'offre UGAP qui va vous parvenir, nous pouvons intervenir dès ce vendredi 22 mai afin d'avoir les résultats fin de semaine prochaine et de mettre à jour le rapport, ce qui permettrait d'avancer rapidement sur ce dossier.

Dans l'attente de votre retour.

Sincères salutations

Franck LOUVRIER | Responsable d'opérations & Diagnostiqueur immobilier
Spécialiste amiante régional
Bureau Veritas Exploitation - Région Aquitaine Charentes Limousin
franck.louvrier@bureauveritas.com
+33 6 81332149 (Mobile) | + 33 5 46501361 (Fixe)

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
17 avenue Bernard Moitessier – 17187 Périgny Cedex
www.bureauveritas.fr

Shaping a World of Trust



En cas de retrait de Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante (MPCA), le **Groupe Bureau Veritas (Bureau Veritas Exploitation, Bureau Veritas Solutions)**
est en mesure de vous proposer une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, l'Examen Visuel des surfaces désamiantées** et les **mesures d'empoussièrement libératoires**.



De : Franck LOUVRIER
Envoyé : mardi 12 mai 2026 10:29
À : 'florence.xhaard' <florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr; NAE Travaux <travaux@naenvironnement.fr>; NAE Qualité <qualite@naenvironnement.fr>; Mickael RICONNEAU <mickael.riconneau@bureauveritas.com>; Jérôme MESIERE <jerome.mesiere@bureauveritas.com>; Quentin LE GRAND <quentin.legrand@bureauveritas.com>; Manon PATISSIER <manon.patissier@bureauveritas.com>; NAE Contact <contact@naenvironnement.fr>
Objet : RE: ERRATUM - CFIP de Niort - RDV

Bonjour Madame XHAARD,

Je serais présent.

Sincères salutations

Franck LOUVRIER | Responsable d'opérations & Diagnostiqueur immobilier
Spécialiste amiante régional
Bureau Veritas Exploitation - Région Aquitaine Charentes Limousin
franck.louvrier@bureauveritas.com
+33 6 81332149 (Mobile) | + 33 5 46501361 (Fixe)

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
17 avenue Bernard Moitessier – 17187 Périgny Cedex
www.bureauveritas.fr

Shaping a World of Trust



En cas de retrait de Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante (MPCA), le **Groupe Bureau Veritas (Bureau Veritas Exploitation, Bureau Veritas Solutions)**
est en mesure de vous proposer une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, l'Examen Visuel des surfaces désamiantées** et les **mesures d'empoussièrement libératoires**.



De : florence.xhaard <florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr>
Envoyé : mardi 12 mai 2026 10:09
À : Franck LOUVRIER <franck.louvrier@bureauveritas.com>; NAE Contact <contact@naenvironnement.fr>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr; NAE Travaux <travaux@naenvironnement.fr>; NAE Qualité <qualite@naenvironnement.fr>; Mickael RICONNEAU <mickael.riconneau@bureauveritas.com>; Jérôme MESIERE <jerome.mesiere@bureauveritas.com>; Quentin LE GRAND <quentin.legrand@bureauveritas.com>; Manon PATISSIER <manon.patissier@bureauveritas.com>
Objet : ERRATUM - CFIP de Niort - RDV

Be careful with this message: it is coming from an external sender
Do not open attachments nor click on links, unless you are sure that the content is safe

Mardi 19/5 à 14H.

Florence XHAARD
Responsable de la Division Gestion, Budget, Logistique et Immobilier
DDFiP des Deux-Sèvres
Tél : 05.49.06.39.32
Port : 06.29.73.76.09

Adoptez l'éco-attitude.
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De : florence.xhaard [mailto:florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr]
Envoyé : mardi 12 mai 2026 à 10:07
Pour : Franck LOUVRIER <franck.louvrier@bureauveritas.com>, NAE Contact <contact@naenvironnement.fr>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr <fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr>, NAE Travaux <travaux@naenvironnement.fr>, NAE Qualité <qualite@naenvironnement.fr>, Mickael RICONNEAU <mickael.riconneau@bureauveritas.com>, Jérôme MESIERE <jerome.mesiere@bureauveritas.com>, Quentin LE GRAND <quentin.legrand@bureauveritas.com>, Manon PATISSIER <manon.patissier@bureauveritas.com>
Objet : CFIP de Niort - Désamiantage - Suite 1ère phase plateau R+6

Bonjour Messieurs,
Je vous propose de nous retrouver mardi 19/5 sur site.

Bien cordialement.

Florence XHAARD
Responsable de la Division Gestion, Budget, Logistique et Immobilier
DDFiP des Deux-Sèvres
Tél : 05.49.06.39.32
Port : 06.29.73.76.09

Adoptez l'éco-attitude.
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De : Franck LOUVRIER [mailto:franck.louvrier@bureauveritas.com]
Envoyé : lundi 11 mai 2026 à 15:50
Pour : NAE Contact <contact@naenvironnement.fr>, florence.xhaard <florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr <fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr>, NAE Travaux <travaux@naenvironnement.fr>, NAE Qualité <qualite@naenvironnement.fr>, Mickael RICONNEAU <mickael.riconneau@bureauveritas.com>, Jérôme MESIERE <jerome.mesiere@bureauveritas.com>, Quentin LE GRAND <quentin.legrand@bureauveritas.com>, Manon PATISSIER <manon.patissier@bureauveritas.com>
Objet : CFIP de Niort - Désamiantage - Suite 1ère phase plateau R+6

Madame XHAARD, Monsieur LANNEAU,

Je peux me rendre disponible sur les créneaux proposés :

1. le 18/05 toute la journée ;
2. le 19/05 l'après-midi ;
3. le 20/05 le matin ;

Je ne pourrais pas être présent le 22.

Dans l'attente de votre retour.
Sincères salutations

Franck LOUVRIER | Responsable d'opérations & Diagnostiqueur immobilier
Spécialiste amiante régional
Bureau Veritas Exploitation - Région Aquitaine Charentes Limousin
franck.louvrier@bureauveritas.com
+33 6 81332149 (Mobile) | + 33 5 46501361 (Fixe)

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
17 avenue Bernard Moitessier – 17187 Périgny Cedex
www.bureauveritas.fr

BUREAU VERITAS
Shaping a World of Trust



En cas de retrait de Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante (MPCA), le **Groupe Bureau Veritas (Bureau Veritas Exploitation, Bureau Veritas Solutions)** est en mesure de vous proposer une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, l'Examen Visuel des surfaces désamiantées** et les **mesures d'empoussièrement libératoires**.



De : NAE Contact <contact@naenvironnement.fr>
Envoyé : lundi 11 mai 2026 14:18
À : florence.xhaard <florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr; NAE Travaux <travaux@naenvironnement.fr>; NAE Qualité <qualite@naenvironnement.fr>; Mickael RICONNEAU <mickael.riconneau@bureauveritas.com>; Jérôme MESIERE <jerome.mesiere@bureauveritas.com>; Quentin LE GRAND <quentin.legrand@bureauveritas.com>; Franck LOUVRIER <franck.louvrier@bureauveritas.com>
Objet : RE: CFIP de Niort - Désamiantage - Suite 1ère phase plateau R+6

Be careful with this message: it is coming from an external sender
Do not open attachments nor click on links, unless you are sure that the content is safe

Bonjour Mme Xhaard,

Nous rencontrons des difficultés pour comprendre précisément la localisation des matériaux amiantés au regard des différentes versions du rapport.
Sur le rapport initial rédigé le 19/11/2025, seul le prélèvement P26 apparaît positif. Sur le plan en page 76, celui-ci est identifié comme « enduit projeté ». Toutefois, dans le rapport d'analyse en page 130, il est décrit comme :
« Matériaux de type peinture (de différentes couleurs) et matériaux semi-durs de type plâtre (blanc) ».

Le rapport a ensuite été mis à jour le 10/03/2026 suite au curage, avec :

1. une modification de localisation au niveau des murs sous menuiseries extérieures ;
2. l'ajout de 4 poteaux.
3.

Enfin, suite au contrôle visuel, une nouvelle mise à jour du rapport a été réalisée avec l'apparition de nouveaux plans et de nouvelles zones (hors chantier). Si nous comprenons correctement cette dernière version, l'ensemble des nouveaux prélèvements réalisés serait revenu négatif.

En revanche, nous constatons en pages 36 et 37 l'apparition de prélèvements antérieurs positifs référencés P24, P21 et P19, sans parvenir à les retrouver clairement sur les plans de prélèvements ou les plans de repérage associés.
Entre le rapport initial, les mises à jour successives et l'ajout de nouvelles zones, nous avons des difficultés à établir une lecture cohérente de la situation et du périmètre réellement concerné.

Nous comprenons bien les principes liés à la norme NF X 46-020 : ZPSO, réévaluations, hypothèses de repérage, gestion des résidus libres ou incrustés, etc… Notre cœur de métier reste le désamiantage conformément à notre NF X 46-010, retirer des matériaux non amiantés ne fait pas partie de nos attributions.

À ce stade, si Veritas dispose d'une méthodologie spécifique permettant de traiter les résidus incrustés déclarés négatifs sur un site occupé et en activité, nous sommes preneurs…
Comme l'indique M. Louvrier, il s'agit d'une opération relativement classique et le plus simple nous semble être d'organiser une visite sur site afin d'échanger directement et non par email interposés.

Mme Xhaard, pourriez-vous organiser un rendez-vous sur place ?
Je peux me rendre disponible :

4. le 18/05 toute la journée ;
5. le 19/05 l'après-midi ;
6. le 20/05 le matin ;
7. le 22/05 le matin.

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement,



De : Franck LOUVRIER <franck.louvrier@bureauveritas.com>
Envoyé : lundi 11 mai 2026 12:38
À : florence.xhaard <florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr>; NAE Contact <contact@naenvironnement.fr>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr; NAE Travaux <travaux@naenvironnement.fr>; NAE Qualité <qualite@naenvironnement.fr>; Mickael RICONNEAU <mickael.riconneau@bureauveritas.com>; Jérôme MESIERE <jerome.mesiere@bureauveritas.com>; Quentin LE GRAND <quentin.legrand@bureauveritas.com>
Objet : RE: CFIP de Niort - Désamiantage - Suite 1ère phase plateau R+6

Bonjour Madame XHAARD et Monsieur LANNEAU,

Concernant le rapport, j'attire votre attention sur la ZPSO réévaluée que j'ai entouré en rouge ci-dessous.

Sur la partie en bas à gauche, il s'agit de **l'enduit blanc <u>sous</u> l'enduit ciment**.

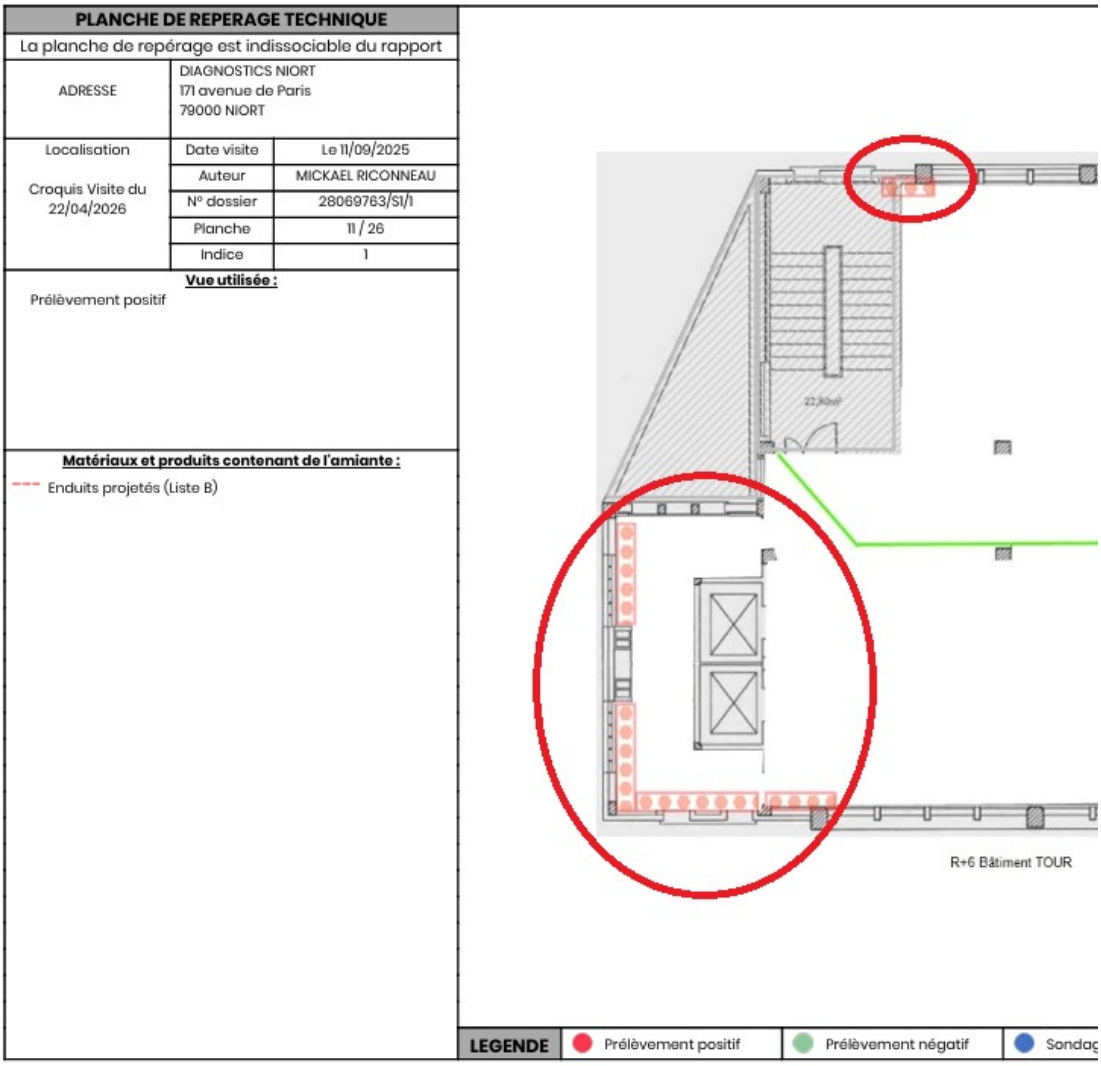


PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	DIAGNOSTICS NIORT 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation Croquis Visite du 22/04/2026	Date visite	Le 11/09/2025
	Auteur	MICKAEL RICONNEAU
	N° dossier	28069763/SI/1
	Planche	11 / 26
	Indice	1

Vue utilisée :

Prélèvement positif

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

Enduits projetés (Liste B)

Nous avons pu réévaluer cette ZPSO suite au retrait d'enduit que NAE a déjà réalisé. Celui-ci a permis de révéler de façon précise les différents types de support.
Il n'y a eu aucune erreur ou imprécision au regard de la norme NFX 46-020. Il y a simplement des hypothèses prises et potentiellement révisables de ZPSO en fonction des éléments d'information dont nous disposons à l'instant T.

Je rappelle que l'affaire en cours est un cas classique d'enduit mural et que nous avons réalisé des prélèvements complémentaires pour tenter de réduire la ZPSO initiale du fait des limites techniques à retirer un enduit mural quelque soit le support (béton plein, parpaing, brique, enduit ciment). J'ai bien compris que l'une des contraintes était l'utilisation de l'eau.
Si le retrait des résidus libres sur la nouvelle ZPSO n'est toujours pas possible, il y aura une non-conformité pour l'examen visuel.

Je reste à disposition pour la suite.

Sincères salutations

Franck LOUVRIER | Responsable d'opérations & Diagnostiqueur immobilier
Spécialiste amiante régional
Bureau Veritas Exploitation - Région Aquitaine Charentes Limousin
franck.louvrier@bureauveritas.com
+33 6 81332149 (Mobile) | + 33 5 46501361 (Fixe)

BUREAU VERITAS EXPLOITATION
17 avenue Bernard Moitessier – 17187 Périgny Cedex
www.bureauveritas.fr

Shaping a World of Trust



En cas de retrait de Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante (MPCA), le **Groupe Bureau Veritas (Bureau Veritas Exploitation, Bureau Veritas Solutions)** est en mesure de vous proposer une **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, l'Examen Visuel des surfaces désamiantées** et les **mesures d'empoussièrement libératoires**.



De : florence.xhaard <florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr>
Envoyé : mercredi 6 mai 2026 17:44
À : NAE Contact <contact@naenvironnement.fr>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr; NAE Travaux <travaux@naenvironnement.fr>; NAE Qualité <qualite@naenvironnement.fr>; Franck LOUVRIER <franck.louvrier@bureauveritas.com>
Objet : Re: CFIP de Niort - Désamiantage - Suite 1ère phase plateau R+6

Be careful with this message: it is coming from an external sender

Do not open attachments nor click on links, unless you are sure that the content is safe

M. Lanneau,
Effectivement, nous pouvons refaire un point sur place.
Je mets en copie de ce mail M. Louvrier.

Pouvez-vous me proposer plusieurs créneaux.

Bien cordialement.

Florence XHAARD
Responsable de la Division Gestion, Budget, Logistique et Immobilier
DDFiP des Deux-Sèvres
Tél : 05.49.06.39.32
Port : 06.29.73.76.09

Adoptez l'éco-attitude.
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De : NAE Contact [mailto:contact@naenvironnement.fr]
Envoyé : mercredi 6 mai 2026 à 16:33
Pour : florence.xhaard <florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr <fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr>, NAE Travaux <travaux@naenvironnement.fr>, NAE Qualité <qualite@naenvironnement.fr>
Objet : CFIP de Niort - Désamiantage - Suite 1ère phase plateau R+6

Bonjour,

Si je comprends bien, les résidus restants ne sont pas amiantés. Cela signifie donc qu'il y avait une erreur ou une imprécision dans le diagnostic initial.
Il est possible que seul l'enduit de finition ou la peinture était amianté et non l'enduit projeté (correspondant aux résidus restants).

Le plus simple serait de se rencontrer sur site afin de faire un point précis. Néanmoins, le procédé technique pour la dépose de l'enduit reste identique, qu'il soit amianté ou non. Et quel est le but de retirer de l'enduit non amianté ?

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement,

De : florence.xhaard <florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr>
Envoyé : mercredi 6 mai 2026 16:05
À : NAE Contact <contact@naenvironnement.fr>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr; NAE Travaux <travaux@naenvironnement.fr>; NAE Qualité <qualite@naenvironnement.fr>
Objet : Re: CFIP de Niort - Désamiantage - Suite 1ère phase plateau R+6

Bonjour M. Lanneau,

Je viens de vous adresser via la plateforme ESCALE le rapport du bureau Véritas intégrant le résultat négatif des 14 prélèvements effectués suite au désamiantage de la 1ère phase (lecture non aisée car reprise dans 188 pages ...)

Ces résultats devraient permettre de scinder ce 1er plateau en plusieurs ZPSO et réduire ainsi la zone potentiellement porteuse d'enduit amianté à celle où le seul prélèvement positif a été identifié.
J'ai interrogé M. Louvrier à ce sujet (il est absent cette semaine).

Nous pourrons voir ensemble la suite à donner :
- accentuer le désamiantage sur la zone concernée (avec en cible, l'absence complète de réserve),
- ou mettre en oeuvre une mesure d'encapsulage selon une des possibilités que vous proposiez.

bien cordialement.

Florence XHAARD
Responsable de la Division Gestion, Budget, Logistique et Immobilier
DDFiP des Deux-Sèvres
Tél : 05.49.06.39.32
Port : 06.29.73.76.09

Adoptez l'éco-attitude.
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

De : NAE Contact [mailto:contact@naenvironnement.fr]
Envoyé : lundi 20 avril 2026 à 07:20
Pour : florence.xhaard <florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr <fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr>, julien.rollet@dgfip.finances.gouv.fr <julien.rollet@dgfip.finances.gouv.fr>, NAE Travaux <travaux@naenvironnement.fr>, NAE Qualité <qualite@naenvironnement.fr>
Objet : CFIP de Niort - Désamiantage - Suite 1ère phase plateau R+6

Bonjour,

Nous souhaiterions être présents lors des prélèvements complémentaires réalisés par Veritas. Avez-vous échangé avec eux concernant les « éclaboussures » au plafond ? Ne serait-il pas judicieux de lever également ce doute ? Si nous devons déposer une partie du confinement, merci de nous l'indiquer rapidement.

Concernant les techniques de retrait que vous évoquez, veuillez trouver ci-dessous nos retours :

1. Méthode mécanique (brosse métallique sur perceuse) : nous rencontrerons le même problème qu'avec le ponçage sur les zones d'incrustation. La brosse métallique ne permettra pas d'atteindre les petites aspérités du béton. Nous pouvons toutefois

réaliser un essai si vous le souhaitez.

2. Méthode par sablage ou aérogommage : le principe fondamental en désamiantage est de limiter au maximum l'émission de poussières afin de réduire l'exposition des opérateurs. Cette méthode est très émissive et risque de détériorer le confinement (le polyane ne résistera pas). De plus, le niveau d'empoussièrement passerait en niveau 3 (nécessitant une adduction d'air).
3. Utilisation de produits chimiques (décapants / dissolvants) : même problématique que pour la méthode mécanique, les résidus présents dans les aspérités du béton ne pourront pas être totalement éliminés, sauf si nous utilisions un nettoyeur haute pression.

Concernant l'encapsulage, plusieurs solutions peuvent être envisagées :

1. Application d'un surfactant, comme vu sur site, afin de fixer les fibres au support ;
2. Application d'une peinture en phase aqueuse ;
3. Application d'une peinture époxy (plus résistante) ;
4. Mise en place d'un panneau bois.

Cordialement,



Maxime La
05.86.30.0
15 Allée des
86240 Fon

De : florence.xhaard <florence.xhaard@dgfip.finances.gouv.fr>
Envoyé : jeudi 16 avril 2026 16:05
À : NAE Contact <contact@naenvironnement.fr>
Cc : fabrice.pourchasse@dgfip.finances.gouv.fr; julien.rollet@dgfip.finances.gouv.fr
Objet : CFIP de Niort - Désamiantage - Suite 1ère phase plateau R+6

Bonjour M. Lanneau,
Je reviens vers vous suite au rapport non conforme du bureau de contrôle et notre entrevue de vendredi 10 avril.

Nous avons interrogé notre bureau référent en matière immobilier qui nous demande de réaliser à ce stade des prélèvements afin de déterminer si la présence d'amiante est réellement homogène sur les résidus des parois afin de scinder des ZPSO (zones présentant une similitude d'ouvrage) et cerner plus précisément les surfaces encore polluées.

Dans la mesure où le recours au nettoyage haute pression ou à la déconstruction du parpaing serait trop risqué, pourriez-vous envisager l'utilisation d'autres techniques :

- méthode mécanique : brosse métallique électrique sur perceuse,
- méthode sablage ou aérogommage,
- usage de produits chimiques (décapants / dissolvants).

En dernier ressort, un encapsulage par vernis serait-il envisageable ?

Le sujet est qu'un avis non conforme ne permet pas de solder la problématique amiante, malgré un engagement financier important, et obligera les entreprises qui interviendront sur les murs à travailler en sous-section 4.

Je mandate immédiatement un prestataire pour effectuer les prélèvements complémentaires.

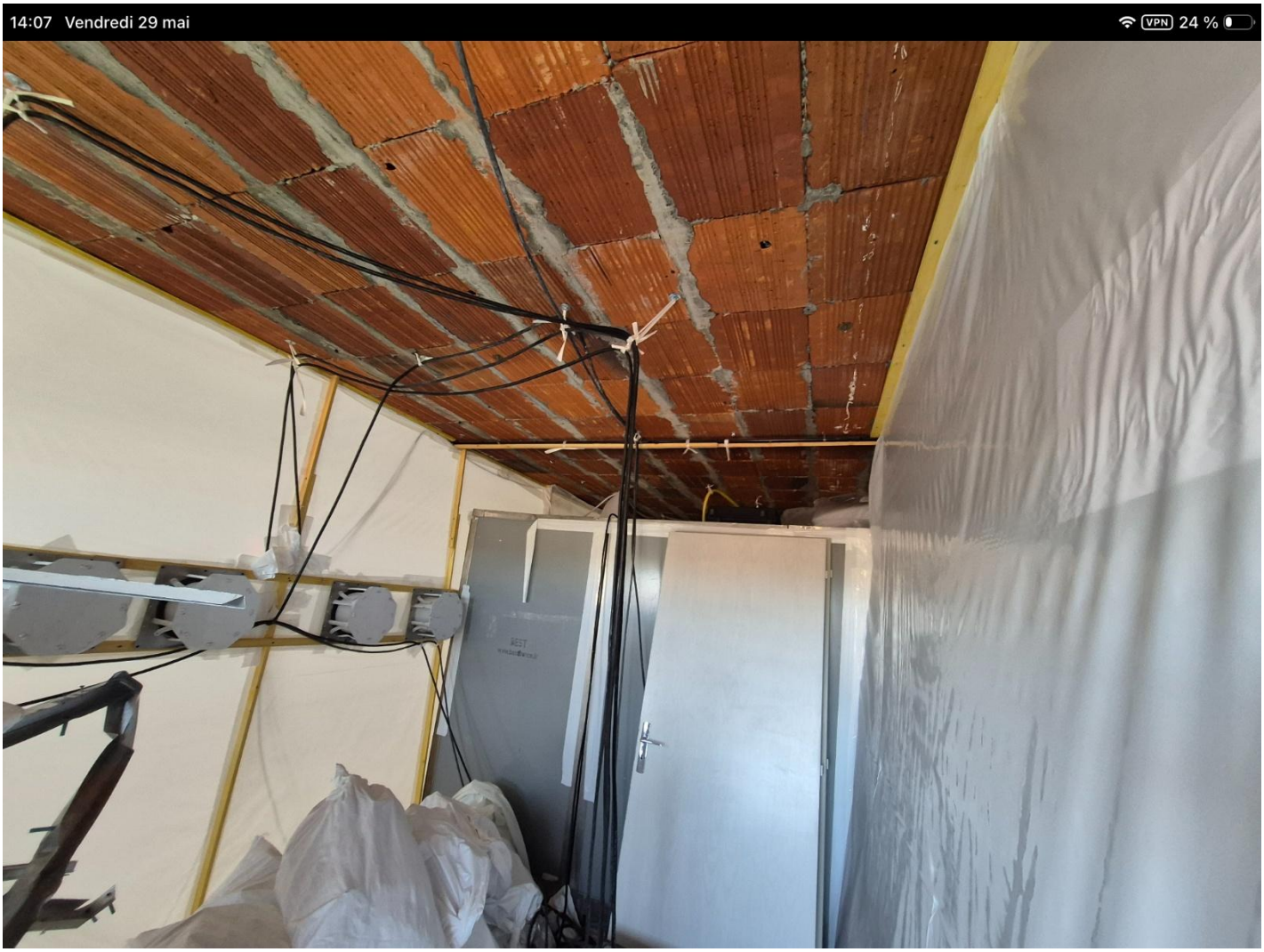
Dans l'attente de vous lire,
bien cordialement.

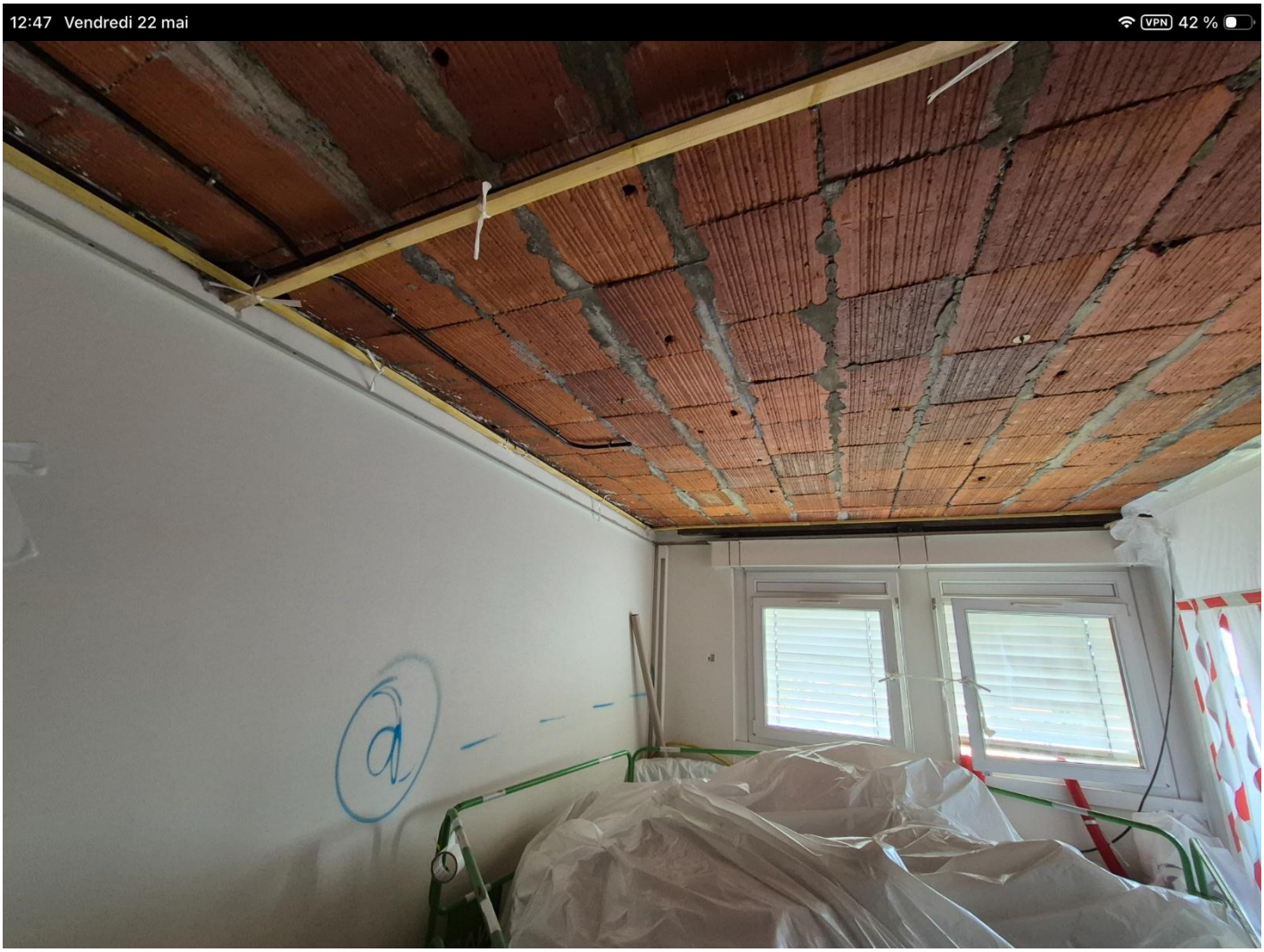
Florence XHAARD
Responsable de la Division Gestion, Budget, Logistique et Immobilier
DDFiP des Deux-Sèvres
Tél : 05.49.06.39.32
Port : 06.29.73.76.09

Adoptez l'éco-attitude.
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

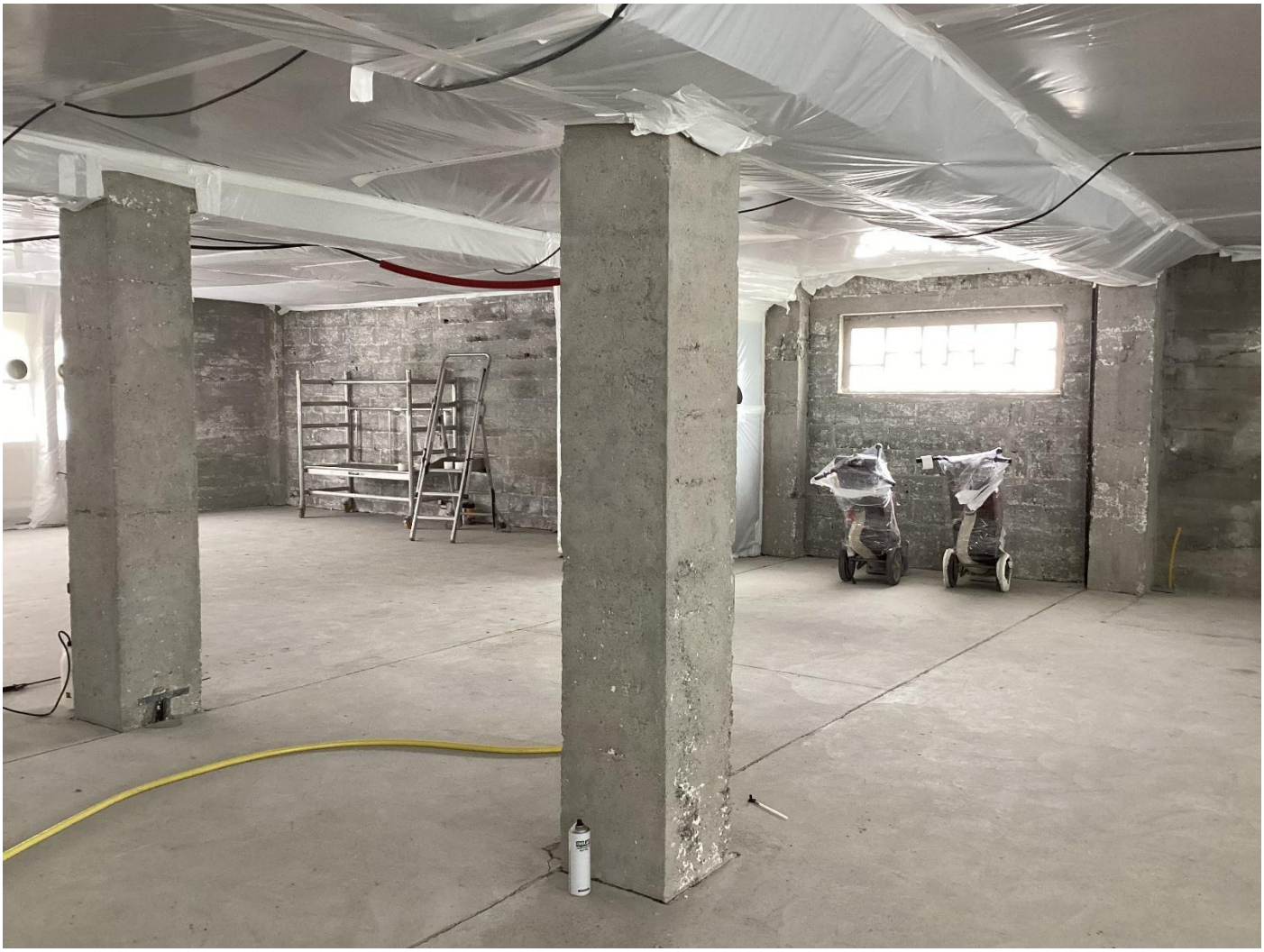
This message contains confidential information. To know more, please click on the following link:
https://disclaimer.bureauveritas.com
This message contains confidential information. To know more, please click on the following link:
https://disclaimer.bureauveritas.com

This message contains confidential information. To know more, please click on the following link: https://disclaimer.bureauveritas.com


14:07 Vendredi 29 mai
VPN 24 %

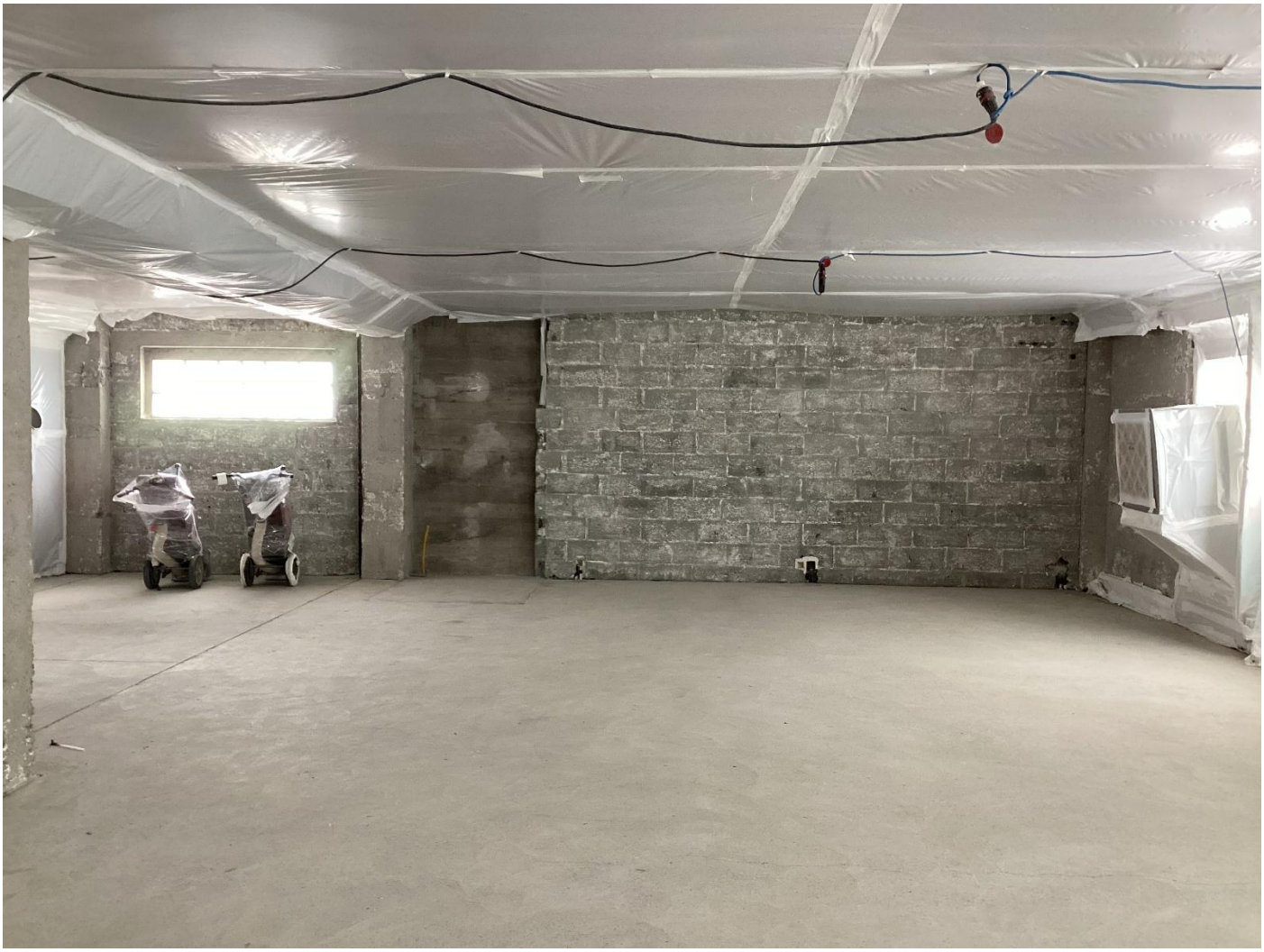

12:47 Vendredi 22 mai
VPN 42 %

































eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074122-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 16:59 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	PI BV3KJ1302 Enduit cloisons (Type carreaux de Plâtre Hydrofuges) R+6 / WC F	Matériau semi-dur de type plâtre (bleu)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074122-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 16:59 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074123-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 16:59 | Page1/2
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
002	P2 BV3KJ1303 Enduit cloisons (Type carreaux de Plâtre Hydrofuges) R+6 / WC H	Matériau semi-dur de type plâtre (bleu)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074123-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 16:59 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074124-01 — Date d'émission de rapport : 23/09/2025 16:59 — Page1/2
Dossier N° : 25K030093 — Date de réception : 19/09/2025 — Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
003	P3 BV3KJ1304 Lé plastiques + Colle R+6 / Vestiare H	Matériau souple de type dalle de sol (bleu)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (beige)(i)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) couche(s)
(i) La totalité de la couche a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074124-01 Date d'émission de rapport : 23/09/2025 16:59 Page2/2
Dossier N° : 25K030093 Date de réception : 19/09/2025 Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074125-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 16:59 | Page1/2
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	P4 BV3KJ1305 Ragréages Rosé R+6 / Vestiare H	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074125-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 16:59 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074126-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:00 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
005	P5 BV3KJ1306 Ragréages Rosé R+6 / Vestiare F	Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074126-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:00 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074127-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:00 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	P6 BV3K.J1307 Colle Fience R+6 / Vestiare H	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type joint (blanc)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074127-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:00 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074128-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:00 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
007	P7 BV3KJ1308 Colle Fience R+6 / Vestiare F	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau souple de type joint (blanc)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074128-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:00 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074129-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:00 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008	P8 BV3KJ1309 Colle Plinthes R+6 / WC H	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074129-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:00 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074130-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:01 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
009	P9 BV3KJ1310 Colle Plinthes R+6 / WC F	Matériau dur de type carrelage, faïence (blanc) ; matériau dur de type ciment-colle (blanc) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074130-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:01 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074131-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:01 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
010	PIO BV3KJ1311 Dalles Faux plafonds R+6 / Vestiare H	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (marron)	**MOLP** * / D5UE	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074131-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:01 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074132-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:01 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
011	PI 1 BV3KJ1312 Dalles Faux plafonds R+6 Circulation 2	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau semi-dur fibreux de type faux-plafonds (gris)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074132-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:01 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074133-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:01 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
012	P12 BV3KJ13I3 Dalles Faux plafonds R+6 / Local 8	Matériau fibreux de type isolant (jaune) ; matériau (blanc)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074133-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:01 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074134-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:01 | Page1/2
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
013	P13 BV3KJ1314 Colle toile de Verre + Peinture R+6 / Circulation 2	Matériau de type maillage de fibres et liant (beige) ; matériau de type peinture (bleu) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) + (blanc)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074134-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:01 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074135-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:02 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
014	P14 BV3KJ1315 Colle Toile de Verre + Peinture R+6 Local 7	Matériau de type maillage de fibres et liant (beige)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074135-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:02 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074136-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:02 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
015	P15 BV3KJ13I6 Panneaux de cloisons (Plaque de plâtre) R+6 / Local 8	Matériau fibreux de type papier peint (gris) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074136-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:02 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074137-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:02 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
016	P16 BV3K.J1317 Panneaux de cloisons (Plaque de plâtre) R+6 / Local 2	Matériau fibreux de type papier peint (gris) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074137-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:02 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074138-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:02 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
017	PI7 BV3KJ1318 Bande + Enduits bande de plaque de plâtre R+6 / Local 8	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) + (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) + (marron)	**MOLP** * / D5UE	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074138-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:02 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074139-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:02 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
018	P18 BV3KJ1319 Bande + Enduits bande de plaque de plâtre R *-6 Local 2	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) + (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) + (marron)	**MOLP** * / D5UE	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074139-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:02 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074140-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:03 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
019	P19 BV3KJ1320 Panneaux de cloisons (Plaque de plâtre) Coffrages Plafonds R+6 / Local 8	Matériau fibreux de type papier peint (gris) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / A4VB	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074140-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:03 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074141-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:03 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
020	P20 BV3KJ1321 Bande + Enduits bande de plaque de plâtre Coffrgacs Plafonds R+6 ' Local 8	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) + (marron) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple fibreux de type papier, carton (blanc) + (marron)	**MOLP** * / D5UE	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074141-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:03 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074142-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:03 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
021	P21 BV3KJ1322 Enduits Plâtre Doublages Murs + Fibres R+6 / Circulation 1	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074142-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:03 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074143-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:03 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
022	P22 BV3KJ1323 Enduits Plâtre Doublages Murs + Fibres R+6 / Circulation 2	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074143-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:03 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074144-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:03 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
023	P23 BV3KJ1324 Plots de colle doublages Murs + Fibres R+6 / Circulation 1	Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau (marron) (fibreux)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074144-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:03 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074145-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:03 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
024	P24 BV3KJ1325 Plots de colle doublages Murs + Fibres R+6 / Circulation 2	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau (marron) (fibreux)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074145-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:03 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074146-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:04 | Page1/2
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
025	P25 BV3KJ1326 Enduits Murs Périphériques R+6 / Circulation 1	Matériau de type peinture (bleu) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) + (blanc)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074146-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:04 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074147-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:04 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
026	P26 BV3KJ1327 Enduits Murs Périphériques R+6 / Local 7	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)(i)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) couche(s)
(i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074147-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:04 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074148-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:04 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
027	P27 BV3KJ1328 Enduits Murs / Ascensseur R+6 / Circulation 1	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074148-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:04 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074149-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:04 | Page1/2
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
028	P28 BV3KJ1329 Lé plastiques + Colle R+6 / Local 8	Matériau souple de type revêtement de sol (blanc)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)(i)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) couche(s)
(i) La totalité de la couche a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074149-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:04 | Page2/2
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074150-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:04 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
029	P29 BV3KJ1330 Ragréagcs + Dalles de sol + Colle R+6 Local 8	Matériau souple de type revêtement de sol (beige)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau de type peinture (marron) ; matériau de type colle bitumineux (noir)(i)	**MOLP** * / D5UE	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
		Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) couche(s)

(i) Les fibres d'amiante ont été détectées dans « le matériau colle noire bitumineuse ». Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074150-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:04 | Page2/2
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074151-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:05 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
030	P30 BV3KJ1331 Ragréages + Dalles de sol + Colle R+6 i Local 9	Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
		Matériau de type colle (jaune) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris) ; matériau de type peinture (marron) ; matériau de type colle bitumineux (noir)(i)	**MOLP** * / D5UE	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) couche(s)
(i) Les fibres d'amiante ont été détectées dans « le matériau colle noire bitumineuse ». Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074151-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:05 | Page2/2
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074155-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:05 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
034	P34 BV3KJ1335 Enduits Façades + Peinture R+6 Façades	Matériau semi-dur de type enduit (gris)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074155-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:05 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074156-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:06 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
035	P35 BV3KJ1336 Enduits Façades + Peinture R+6 / Façades	Matériau semi-dur de type enduit (gris)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074156-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:06 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074157-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:12 | Page1/2
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
031	P31 BV3KJ1332 Dalles de Sol Beiges + Marron R+6 / Circulation 1	Matériau semi-dur de type dalle de sol (noir)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
		Matériau semi-dur de type dalle de sol (beige)	**MET** * / V4LP	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante de type chrysotile *
		Matériau de type colle bitumineux (noir)	**MOLP** * / D5UE	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Méthodes d'analyses employées pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074157-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:12 | Page2/2
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074158-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:12 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
032 (1)	P32 BV3KJ1333 Colle Bitumineuses R+6 / Circulation 1	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	**MOLP** * / D5UE	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) échantillon(s)
(1) Les fibres d'amiante ont été détectées dans « le matériau colle noire bitumineuse ». Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074158-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:12 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
30 Avenue Gustave Eiffel
33615 PESSAC CEDEX

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074159-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:12 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
033 (1)	P33 BV3KJ1334 Colle Bitumineuses R+6 / Local 6	Matériau de type colle bitumineux (noir) ; matériau semi-dur de type ragréage (gris)	**MOLP** * / D5UE	2 / 2 *	- *	Fibres d'amiante de type chrysotile *

Observation(s) échantillon(s)
(1) Les fibres d'amiante ont été détectées dans « le matériau colle noire bitumineuse ». Les autres matériaux décrits simultanément ne peuvent pas être séparés et analysés séparément, en conséquence, en raison du risque d'intercontamination, le résultat d'analyse est rendu sur l'ensemble de la couche.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-MOLP-WO24083**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) selon le guide **HSG 248 - annexe 2**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le commanditaire. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-25-KC-074159-01 | Date d'émission de rapport : 23/09/2025 17:12 |
Dossier N° : 25K030093 | Date de réception : 19/09/2025 | Date d'analyse : 22/09/2025
Référence dossier Client:15100797383252177
28069763 DDFIP BATIMENT TOUR R+6



Mareva Fedele
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
17-19 Rue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-025122-01 Date d'émission de rapport : 28/04/2026 2:57
Dossier N° : 26K014453 Date de réception : 24/04/2026 Date d'analyse : 24/04/2026
Référence dossier Client:1510797383/28069763/S1/1/7_28069763/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	EUROFINS250000039237 Réf. Prel : P1 Croquis Visite du 22/04/2026/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B) - (Plâtre/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (granulaire)	**MET** * / EU83	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	EUROFINS250000039238 Réf. Prel : P2 Croquis Visite du 22/04/2026/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B) - (Plâtre/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur (gris) en traces	**MET** * / EU83	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	EUROFINS250000039371 Réf. Prel : P3 Croquis Visite du 22/04/2026/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau dur (rouge) (pulvérulent)	**MET** * / EU83	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-025122-01 Date d'émission de rapport : 28/04/2026 2:57
Dossier N° : 26K014453 Date de réception : 24/04/2026 Date d'analyse : 24/04/2026
Référence dossier Client:1510797383/28069763/S1/1/7_28069763/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	EUROFINS250000039372 Réf. Prel : P4 Croquis Visite du 22/04/2026/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B)	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau (orange) en traces	**MET** * / CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	EUROFINS250000039241 Réf. Prel : P5 Croquis Visite du 22/04/2026/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B) / Enduits projetés (Liste B) - (Ciment/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (beige) + (gris)	**MET** * / CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
006	EUROFINS250000039242 Réf. Prel : P6 Croquis Visite du 22/04/2026/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B) / Enduits projetés (Liste B) - (Ciment/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (granulaire) (beige) + (gris)	**MET** * / CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
007	EUROFINS250000039239 Réf. Prel : P7 Croquis Visite du 22/04/2026/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B) - (Plâtre/)	Matériau de type peinture (vert) ; matériau semi-dur de type enduit (jaune) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-025122-01 Date d'émission de rapport : 28/04/2026 2:57
Dossier N° : 26K014453 Date de réception : 24/04/2026 Date d'analyse : 24/04/2026
Référence dossier Client:1510797383/28069763/S1/1/7_28069763/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
008	EUROFINS250000039240 Réf. Prel : P8 Croquis Visite du 22/04/2026/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B) - (Plâtre/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
009	EUROFINS250000039229 Réf. Prel : P9 Croquis Visite du 22/04/2026/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B) - (Plâtre/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur (gris) en traces	**MET** * / CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
010	EUROFINS250000039230 Réf. Prel : P10 Croquis Visite du 22/04/2026/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B) - (Plâtre/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur (gris) en traces	**MET** * / CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
011	EUROFINS250000039235 Réf. Prel : P11 Croquis Visite du 22/04/2026/Poteaux : Enduits lissés, projetés ou talochés - (Plâtre/)	Matériau (jaune) (brillant) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur (gris) en traces	**MET** * / CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-025122-01 Date d'émission de rapport : 28/04/2026 2:57
Dossier N° : 26K014453 Date de réception : 24/04/2026 Date d'analyse : 24/04/2026
Référence dossier Client:1510797383/28069763/S1/1/7_28069763/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
012	EUROFINS250000039236 Réf. Prel : P12 Croquis Visite du 22/04/2026/Poteaux : Enduits lissés, projetés ou talochés - (Plâtre/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau semi-dur (gris)	**MET** * / CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
013	EUROFINS250000039234 Réf. Prel : P13 Croquis Visite du 22/04/2026/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits de ragréage, débullage, lissage - (Compact, Plâtre/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
014	EUROFINS250000039233 Réf. Prel : P14 Croquis Visite du 22/04/2026/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits de ragréage, débullage, lissage - (Compact, Plâtre/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc) ; matériau (orange) en traces	**MET** * / CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-025122-01 | Date d'émission de rapport : 28/04/2026 2:57 | Page5/5
Dossier N° : 26K014453 | Date de réception : 24/04/2026 | Date d'analyse : 24/04/2026
Référence dossier Client:1510797383/28069763/S1/1/7_28069763/1/1

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Nathan POUQUETTE
Chef(fe) de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Bureau Veritas Exploitation
17 avenue Bernard Moitessier

17187 PERIGNY

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 28844995/S1/1/AM-RTV_V1

Rédigé le : 09/03/2026

Référence au programme de travaux :
Mail NIORT PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES BATIMENT TOUR réalisé le 20/10/2025 par Florence XHAARD

DONNEUR D'ORDRE

DDFIP79

FLORENCE XHAARD
171 avenue de Paris
79000 NIORT

SITE D'INTERVENTION

NIORT AVENUE DE PARIS

171 avenue de Paris
79000 NIORT

Batiment Tour

Latitude : 46.327400 / Longitude : -0.449000

Date(s) d'intervention(s) :
Le 04/11/2025



SYNTHESE DE CONCLUSION

AVEC AMIANTE repéré

OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Quentin LE GRAND	Chargé d'affaires	Certification N° CPDI6336	Quentin LE GRAND

Le présent rapport comporte 37 pages, dont 22 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

Copyright BUREAU VERITAS

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION **3**
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre 3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage 3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage 5

2. CONCLUSIONS **6**
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante 6
2.2. Obligations réglementaires 7

3. INFORMATIONS GENERALES **8**
3.1. Immeuble bâti objet de la mission 8
3.2. Parties prenantes 8

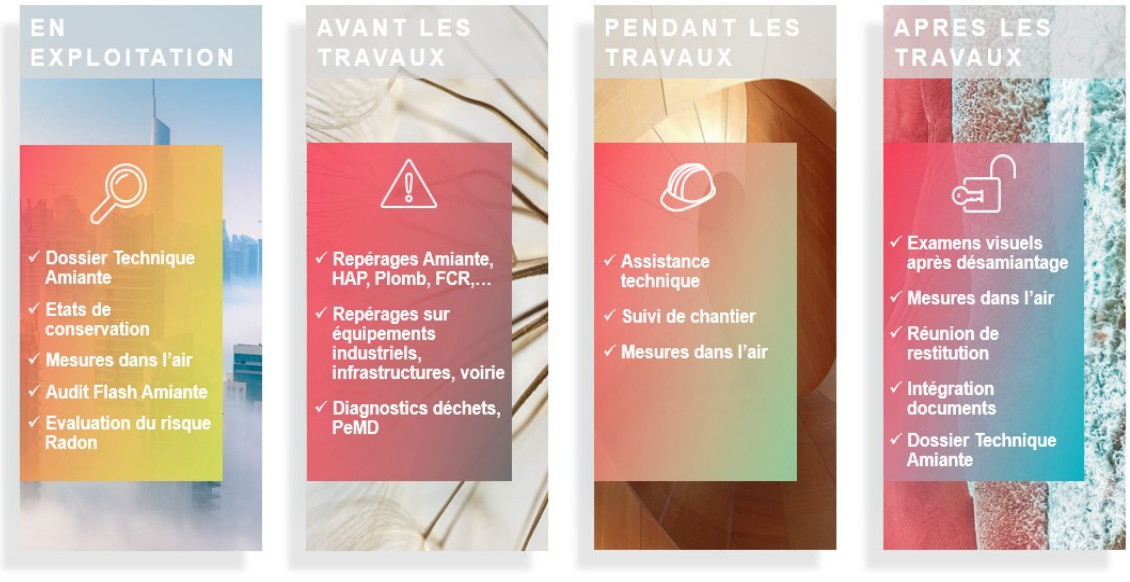
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE **8**
4.1. Références réglementaires 8

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE **9**
5.1. Date(s) de visite(s) 9
5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020 9
5.3. Conditions spécifiques 9
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite 9

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE **10**
6.1. Matériaux et produits repérés 10
6.2. Estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante 15

7. ANNEXES **16**
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées 16
7.2. Photos prélèvements 18
7.3. Attestation d'assurance 23
7.4. Certificat de compétence 25
7.5. Croquis de repérage 26
7.6. Rapport d'analyse du laboratoire 35

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
R+6 tour : prélèvements complémentaires à réaliser sur les murs périphériques

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
03 - Parois verticales intérieures	
Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot, Bourre en vrac, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Isolants intérieurs fibreux, Jonctions panneaux préfabriqués : entre panneaux, en tête et en pieds de cloisons (joints, tresse, carton, fibres-ciment), Panneaux de cloisons, Peinture, Plots de colle, Sous couches des tissus muraux
Gaines et coffres verticaux	Bandes calicot, Enduits de jointoiement des plaques de plâtre, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux), Panneaux
Menuiseries intérieures	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Joints d'étanchéité, Joints de mastic de vitrage , Peintures décoratives, Plaques en fibres-ciment
Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Coffrages perdus, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Flocages, Fourreaux, Joints coupe-feu, Joints d'assemblage, Joints de dilatation, Peinture, Revêtements durs
Plinthes	Peintures
Portes	
Portes coupe-feu	Isolants intérieurs, Joints, Joints (bandes), Joints (tresses), Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes frigorifiques	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes isothermiques	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes pare-flammes	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux
Portes phoniques	Isolants intérieurs, Joints, Panneaux, Peintures, Plaques des vantaux

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
Poteaux	Coffrages perdus, Enduits de ragréage, débullage, lissage, Enduits lissés, projetés ou talochés, Enduits projetés, Entourages de poteaux, Flocages, Joints d'assemblage avec poutraison, Joints de dilatation, Peintures, Revêtements durs
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles, Colles de carrelage, Colles de faïence, Colles de plinthe, Dalles plastique, Joints de carrelage, Joints de faïence, Joints de plinthe, Moquettes murales, Panneaux décoratifs (lambris), Peintures décoratives, Peintures intumescentes, Primaires d'accrochage, Ragréages, Revêtements bitumineux, Revêtements durs en fibres-ciment, Sous couches des tissus muraux, Vinyles
05 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol	Colles bitumineuses, Colles de carrelage, Colles non bitumineuses, Dalles de sol, Dalles moquettes avec entrecouche noire, Enduit de cuvelage, Fourreaux, Joints de cantonnement sur faux planchers, Joints de carrelage, Joints de dilatation et d'assemblage, Moquettes, Nez de marche, Peintures de sol, Plaques en fibres-ciment, Primaires d'accrochage, Ragréages, Rebouchages autour de conduits , Revêtements de sols sportifs, Sols coulés à base ciment , Sous-couches des revêtements souples

1.3. Périmètre de repérage défini par l’opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

R+6 : ensemble du plateau

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus contenant de l'amiante

N°ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Aspect	Couleur
10	R+6	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	Blanc
10	R+6 (après dépose des cloisons) -> Ensemble du plateau				
10	R+6 (après dépose des cloisons) -> Sanitaires				
12	R+1 -> Cage d'escalier	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	Noir
5	R+3 -> Rotonde (couloir)				
5	R+4 -> Rotonde (couloir)				
5	R+5 -> Rotonde				
12	R+1 -> Cage d'escalier	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Noir
5	R+3 -> Rotonde (couloir)	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Blanc
5	R+4 -> Rotonde (couloir)				
5	R+5 -> Rotonde				

2.2. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : NIORT AVENUE DE PARIS
171 avenue de Paris
79000 NIORT

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
NIORT AVENUE DE PARIS	Administrations, bureaux	ERP de la 5ème catégorie	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non-communiqué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
FLORENCE XHAARD	Donneur d'ordre	DDFIP79	171 avenue de Paris 79000 NIORT	0629737609

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Le 04/11/2025

5.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation…)

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Avant projet détaillé / Mail	Florence XHAARD	20/10/2025	NIORT PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES BATIMENT TOUR	/
Repérage amiante avant travaux / Rapport de repérage avant travaux	MICKAEL RICONNEAU - BUREAU VERITAS	24/09/2025	28069763/S1/1/AM-RTV_V1	Présence d'amiante

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

(i) Les résultats d'analyses des échantillons de cette ZPSO sont discordants, une partie seulement révèle la présence d'amiante. Du fait de la représentativité des résultats, de la fiabilité des prélèvements, de l'absence de différence constructive manifeste et des résultats des sondages réalisés, la présence d'amiante est donc étendue à l'ensemble de cette ZPSO.
Ces résultats discordants sont caractéristiques de l'hétérogénéité des matériaux qui peut s'expliquer, entre autres, par une faible quantité d'amiante mélangé manuellement lors de la fabrication ou une faible quantité d'amiante naturel présente dans la charge minérale utilisée à la fabrication.

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC -> Salle ATSCAF	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	/	2	P3* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	/	/	2	P4 N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	Jaune	3	P5* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	/	Gris	3	P5* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	Jaune	3	P6 N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	/	Gris	3	P6 N	/	AN	/	Non
	Plinthes	Peintures	Décoratif	Marron	1	P1* N	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
RDC -> Salle ATSCAF	Plinthes	Peintures	Décoratif	Marron	1	P2 N	/	AN	/	Non
R+6	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	Blanc	10	P26_ant P	/	AN	Prélèvement antérieur : P26 Repérage amiante avant travaux - Rapport de repérage avant travaux - 24/09/2025	*Oui*
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	Blanc	10	P25_ant N	/	AN	Prélèvement antérieur : P25 Repérage amiante avant travaux - Rapport de repérage avant travaux - 24/09/2025	*Oui*
	Revêtements de sol	Sols coulés à base ciment	Ciment	Gris	11	P25* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Sols coulés à base ciment	Ciment	Gris	11	P26 N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	Blanc	10 (i)	P19* N	/	AN	/	*Oui*
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	Blanc	10 (i)	P20 N	/	AN	/	*Oui*
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	Blanc	10 (i)	P21 N	/	AN	/	*Oui*
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	Blanc	10 (i)	P22 N	/	AN	/	*Oui*
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	Blanc	10 (i)	P23 N	/	AN	/	*Oui*
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	Blanc	10 (i)	P24 N	/	AN	/	*Oui*
R+1 -> Cage d'escalier	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Noir	12	P27* P	/	AN	/	*Oui*

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
R+1 -> Cage d'escalier	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	Noir	12	P27* P	/	AN	/	*Oui*
	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Noir	12	P28 P	/	AN	/	*Oui*
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	Noir	12	P28 P	/	AN	/	*Oui*
R+2 -> Rotonde (couloir)	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	/	/	4	P7* N	/	AN	/	Non
R+3 -> Rotonde (couloir)	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Blanc	5	P8* P	/	AN	/	*Oui*
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	Noir	5	P8* P	/	AN	/	*Oui*
	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Blanc	5	P9 P	/	AN	/	*Oui*
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	Noir	5	P9 P	/	AN	/	*Oui*
	Plinthes	Peintures	Décoratif	Rose	6	P10* N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	7	P12* N	/	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	7	P13 N	/	AN	/	Non
R+4 -> Rotonde (couloir)	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	7	/	S3	AN	/	Non
	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	7	/	S4	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Blanc	5	/	S1	AN	/	*Oui*
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	Noir	5	/	S1	AN	/	*Oui*
	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Blanc	5	/	S2	AN	/	*Oui*

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
R+4 -> Rotonde (couloir)	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	Noir	5	/	S2	AN	/	***Oui***
	Plinthes	Peintures	Décoratif	Rose	6	P11 N	/	AN	/	Non
R+4 -> SIP recouvrement	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	/	/	8	/	S6	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	Plastique	Gris	9	/	S7	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	/	/	9	/	S7	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	/	9	/	S7	AN	/	Non
	Plinthes	Peintures	Décoratif	Marron	1	Idem P 1	/	AN	/	Non
R+4 -> SIP SA21	Plinthes	Peintures	Décoratif	Marron	1	/	S5	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	Plastique	Gris	9	P15* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	/	/	9	P15* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	/	9	P15* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Dalles de sol	Plastique	Gris	9	P16 N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	/	/	9	P16 N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	/	9	P16 N	/	AN	/	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux de cloisons	/	/	8	P14* N	/	AN	/	Non
R+5 -> Rotonde	Revêtements de sol	Dalles de sol	Cassant	Blanc	5	P17 P	/	AN	/	***Oui***
	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	/	Noir	5	P17 P	/	AN	/	***Oui***

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
R+5 -> Rotonde	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits lissés, projetés ou talochés	Plâtre	Blanc	7	P18 N	/	AN	/	Non
R+6 (après dépose des cloisons) -> Ensemble du plateau	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	Blanc	10	/	/	AN	/	***Oui***
R+6 (après dépose des cloisons) -> Sanitaires	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	Compact, Plâtre	Blanc	10	/	/	AN	/	***Oui***

6.2. Estimation quantitative des matériaux et produits contenant de l'amiante

N°ZPSO	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Estimation quantitative
10	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	180 m²
5	Revêtements de sol	Dalles de sol	80 m²
5	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	80 m²
12	Revêtements de sol	Dalles de sol	15 m²
12	Revêtements de sol	Colles bitumineuses	15 m²

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS.
Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

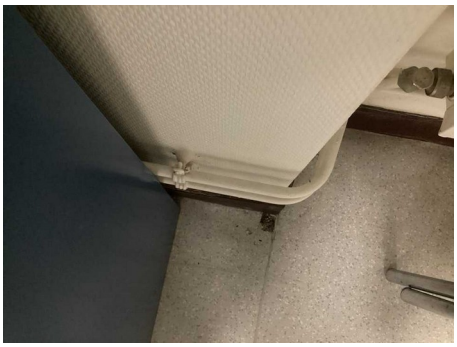
Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
RDC	/
RDC -> Salle ATSCAF	/
R+6	/
R+6 -> Sanitaire F	/
R+6 -> WC F	/
R+6 -> Sanitaire H	/
R+6 -> Circulation 1	/
R+6 -> Local 1	/
R+6 -> Local 2	/
R+6 -> Local 3	/
R+6 -> Local 4	/
R+6 -> Local 5	/
R+6 -> Local 6	/
R+6 -> Local technique	/
R+6 -> Local 7	/
R+6 -> Local 8	/
R+6 -> Local 9	/
R+6 -> Local 10	/
R+6 -> WC H	/
R+1	/
R+1 -> Cage d'escalier	/
R+2	/
R+2 -> Rotonde (couloir)	/

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
R+3	/
R+3 -> Rotonde (couloir)	/
R+4	/
R+4 -> Rotonde (couloir)	/
R+4 -> SIP recouvrement	/
R+4 -> SIP SA21	/
R+5	/
R+5 -> Rotonde	/
R+6 (après dépose des cloisons)	/
R+6 (après dépose des cloisons) -> Ensemble du plateau	/
R+6 (après dépose des cloisons) -> Sanitaires	/

7.2. Photos prélèvements

P1	ZPSO 1
RDC -> Salle ATSCAF	
	
Plinthes -> Peintures	

P2	ZPSO 1
RDC -> Salle ATSCAF	
	
Plinthes -> Peintures	

P3	ZPSO 2
RDC -> Salle ATSCAF	
	
Revêtements de sol -> Dalles de sol (Liste B)	

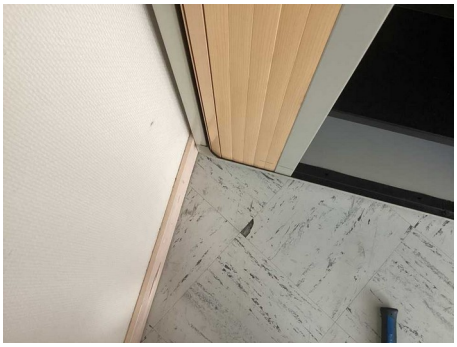
P4	ZPSO 2
RDC -> Salle ATSCAF	
	
Revêtements de sol -> Dalles de sol (Liste B)	

P5	ZPSO 3
RDC -> Salle ATSCAF	
	
Revêtements de sol -> Colles non bitumineuses \| Ragréages	

P6	ZPSO 3
RDC -> Salle ATSCAF	
	
Revêtements de sol -> Colles non bitumineuses \| Ragréages	

P7	ZPSO 4
R+2 -> Rotonde (couloir)	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Panneaux de cloisons (Liste B)	

P8	ZPSO 5
R+3 -> Rotonde (couloir)	
	
Revêtements de sol -> Dalles de sol (Liste B) \| Colles bitumineuses	

P9	ZPSO 5
R+3 -> Rotonde (couloir)	
	
Revêtements de sol -> Dalles de sol (Liste B) \| Colles bitumineuses	

P10	ZPSO 6
R+3 -> Rotonde (couloir)	
	
Plinthes -> Peintures	

P11	ZPSO 6
R+4 -> Rotonde (couloir)	
	
Plinthes -> Peintures	

P12	ZPSO 7
R+3 -> Rotonde (couloir)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P13	ZPSO 7
R+3 -> Rotonde (couloir)	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P14	ZPSO 8
R+4 -> SIP SA21	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Panneaux de cloisons (Liste B)	

P15	ZPSO 9
R+4 -> SIP SA21	
	
Revêtements de sol -> Dalles de sol (Liste B) \| Ragréages \| Colles non bitumineuses	

P16	ZPSO 9
R+4 -> SIP SA21	
	
Revêtements de sol -> Dalles de sol (Liste B) \| Ragréages \| Colles non bitumineuses	

P17	ZPSO 5
R+5 -> Rotonde	
	
Revêtements de sol -> Dalles de sol (Liste B) \| Colles bitumineuses	

P18	ZPSO 7
R+5 -> Rotonde	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits lissés, projetés ou talochés	

P19	ZPSO 10
R+6	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

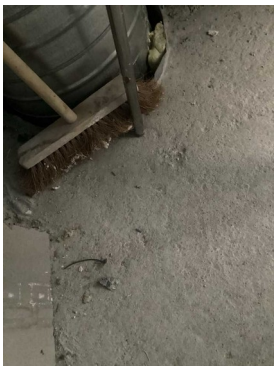
P20	ZPSO 10
R+6	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P21	ZPSO 10
R+6	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P22	ZPSO 10
R+6	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P23	ZPSO 10
R+6	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P24	ZPSO 10
R+6	
	
Murs et cloisons maçonnées "en dur" -> Enduits projetés (Liste B)	

P25	ZPSO 11
R+6	
	
Revêtements de sol -> Sols coulés à base ciment	

P26	ZPSO 11
R+6	
	
Revêtements de sol -> Sols coulés à base ciment	

7.3. Attestation d'assurance

Allianz

Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic mérule

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termite
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

Allianz

Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au- delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie

Allianz
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
487 424 608 RCS Nanterre

Signed by: LORENZO BATTISTI
EMail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 23-12-2025 10:46:58
IP address: 165.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire *FR*
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne

www.agcs.allianz.com

7.4. Certificat de compétence

Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI6336 Version 005

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur LE GRAND Quentin

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 17/03/2022 - Date d'expiration : 16/03/2029
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 17/03/2022 - Date d'expiration : 16/03/2029
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (2) Date d'effet : 16/05/2022 - Date d'expiration : 15/05/2029
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (2) Date d'effet : 16/05/2022 - Date d'expiration : 15/05/2029
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 07/06/2022 - Date d'expiration : 06/06/2029

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse https://www.icert.fr/liste-des-certifies/
Valide à partir du 01/09/2024.

(1) Arrêté du 1er juillet 2016 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification
(2) Arrêté du 22 juillet 2021définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 16 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

I.Cert Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K
35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev19

7.5. Croquis de repérage

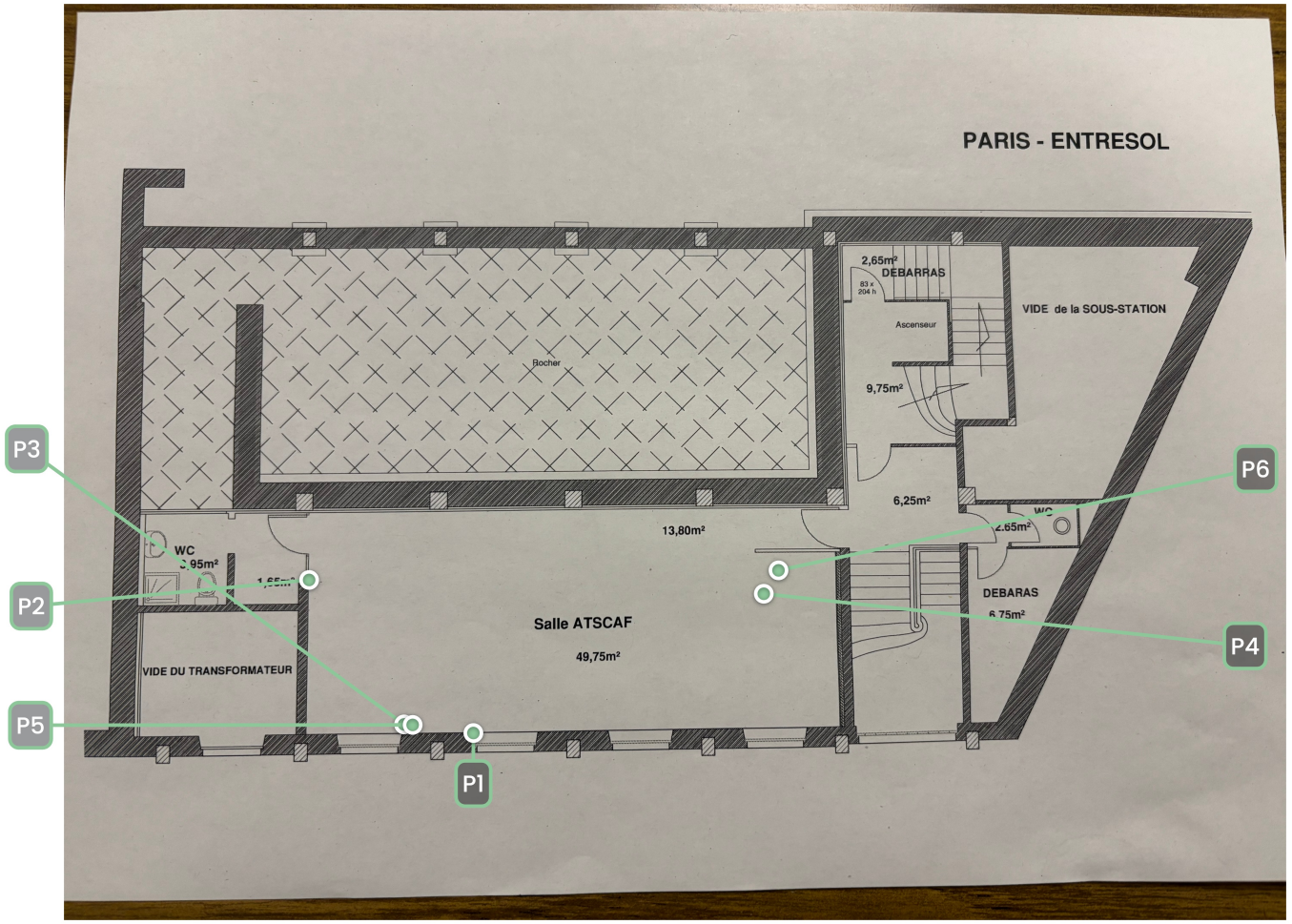
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	NIORT AVENUE DE PARIS 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation RDC	Date visite	Le 04/11/2025
	Auteur	Quentin LE GRAND
	N° dossier	28844995/S1/1
	Planche	1 / 8
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

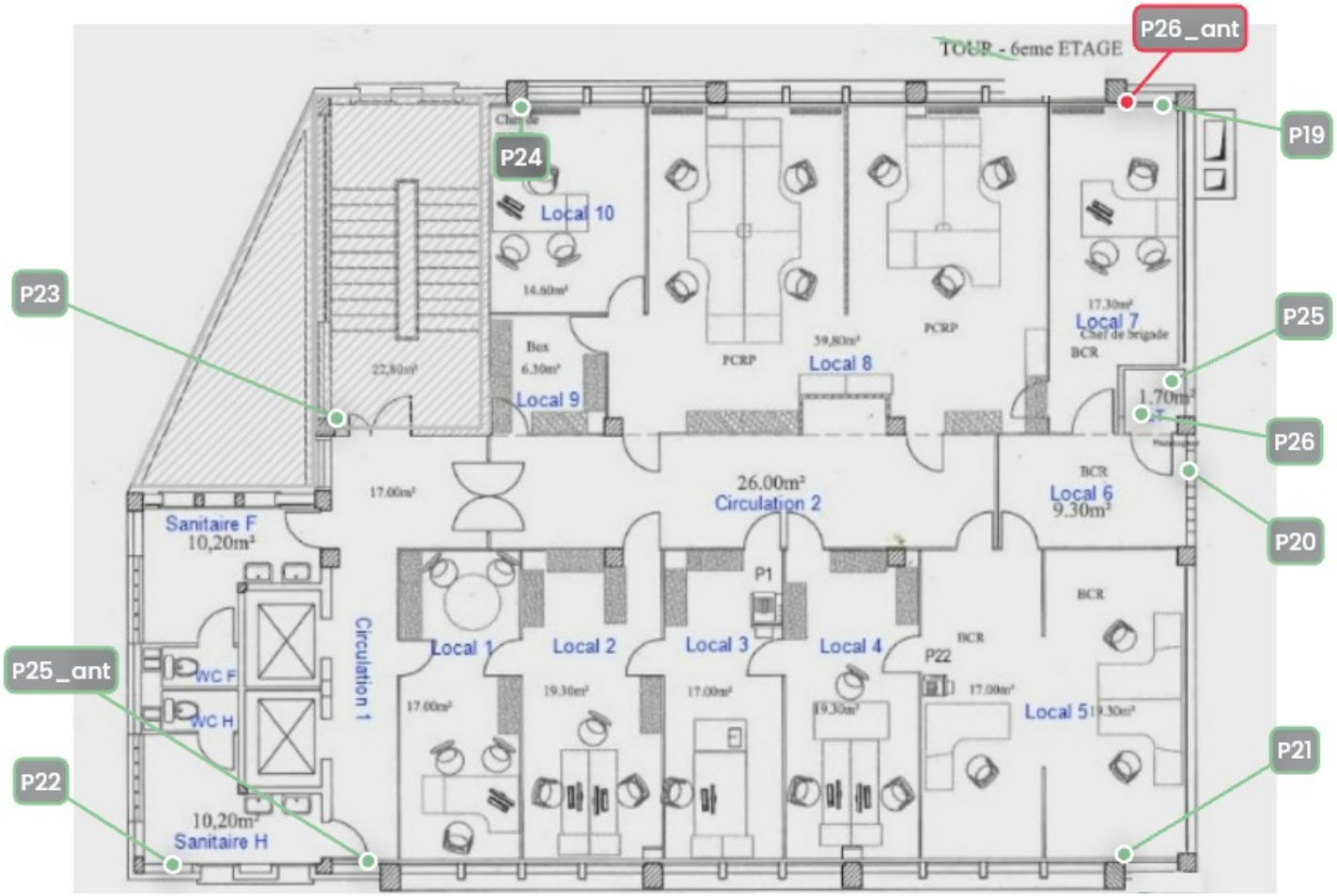
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	NIORT AVENUE DE PARIS 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation R+6	Date visite	Le 04/11/2025
	Auteur	Quentin LE GRAND
	N° dossier	28844995/S1/1
	Planche	2 / 8
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

— — Enduits projetés (Liste B)



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

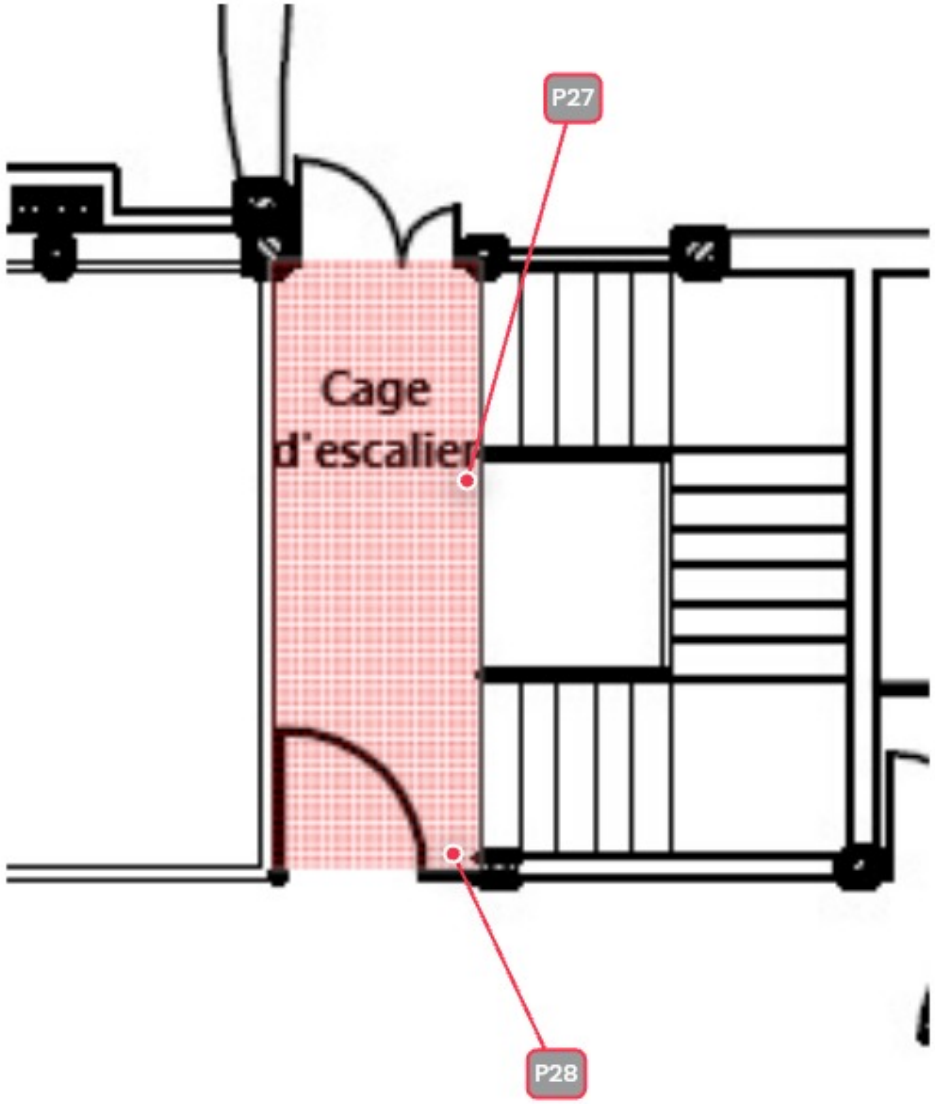
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	NIORT AVENUE DE PARIS 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation R+1	Date visite	Le 04/11/2025
	Auteur	Quentin LE GRAND
	N° dossier	28844995/S1/1
	Planche	3 / 8
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

Dalles de sol (Liste B),Colles bitumineuses



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	NIORT AVENUE DE PARIS 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation R+2	Date visite	Le 04/11/2025
	Auteur	Quentin LE GRAND
	N° dossier	28844995/S1/1
	Planche	4 / 8
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

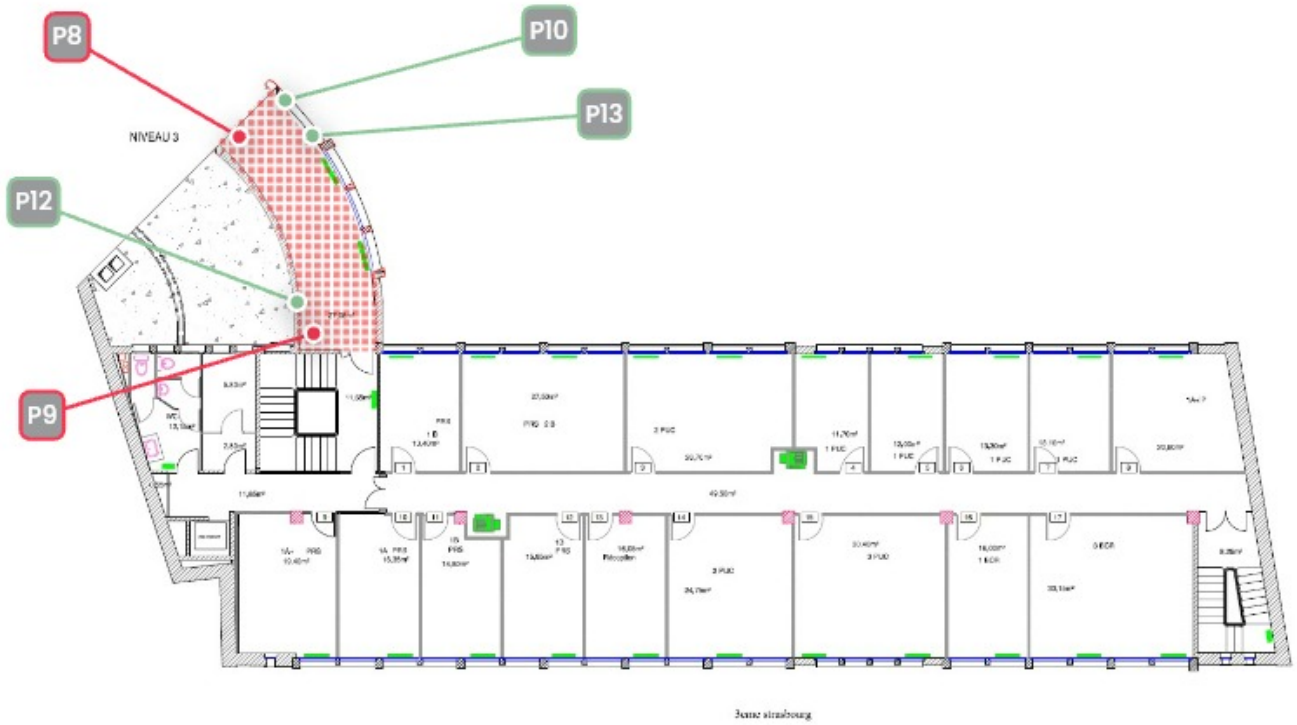
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	NIORT AVENUE DE PARIS 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation R+3	Date visite	Le 04/11/2025
	Auteur	Quentin LE GRAND
	N° dossier	28844995/S1/1
	Planche	5 / 8
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

Dalles de sol (Liste B),Colles bitumineuses



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

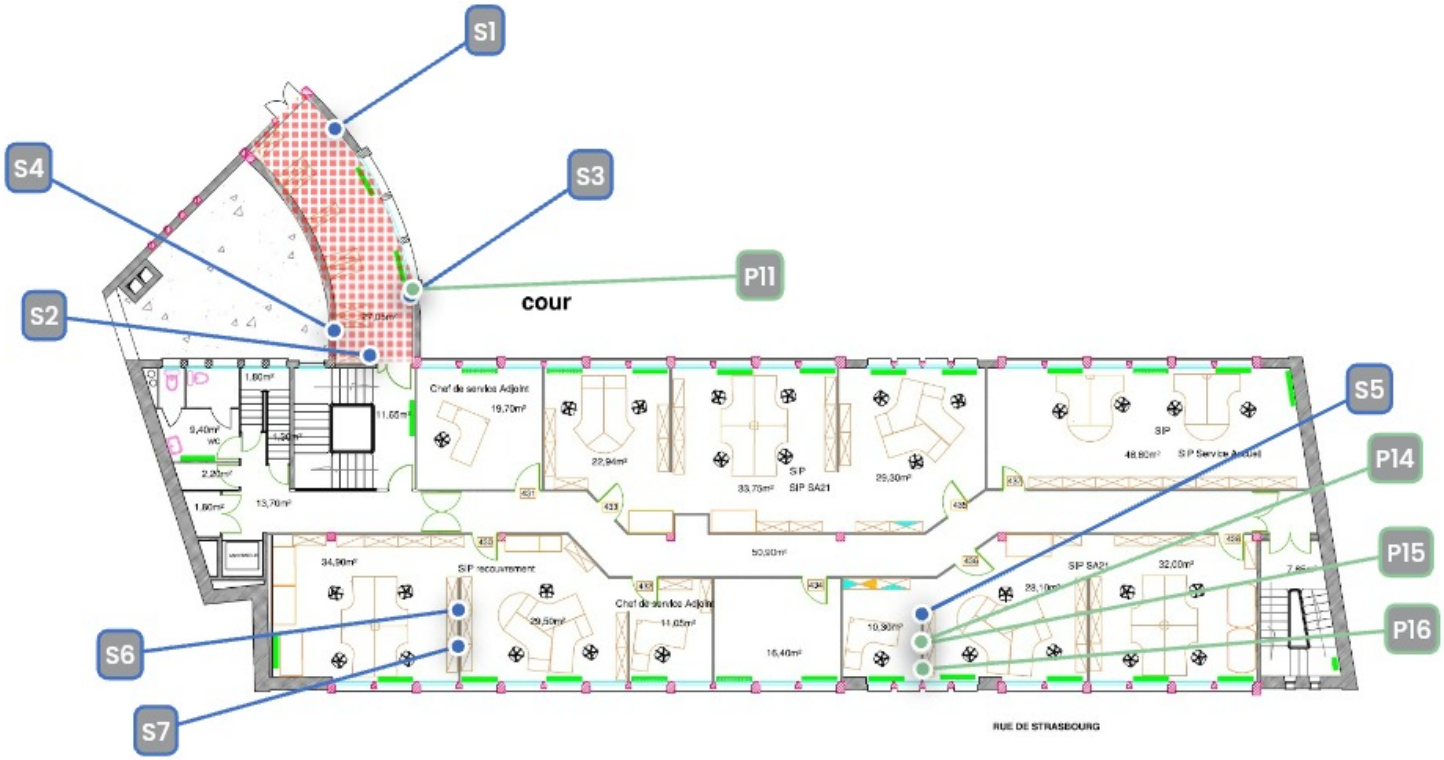
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	NIORT AVENUE DE PARIS 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation R+4	Date visite	Le 04/11/2025
	Auteur	Quentin LE GRAND
	N° dossier	28844995/S1/1
	Planche	6 / 8
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

Dalles de sol (Liste B),Colles bitumineuses



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

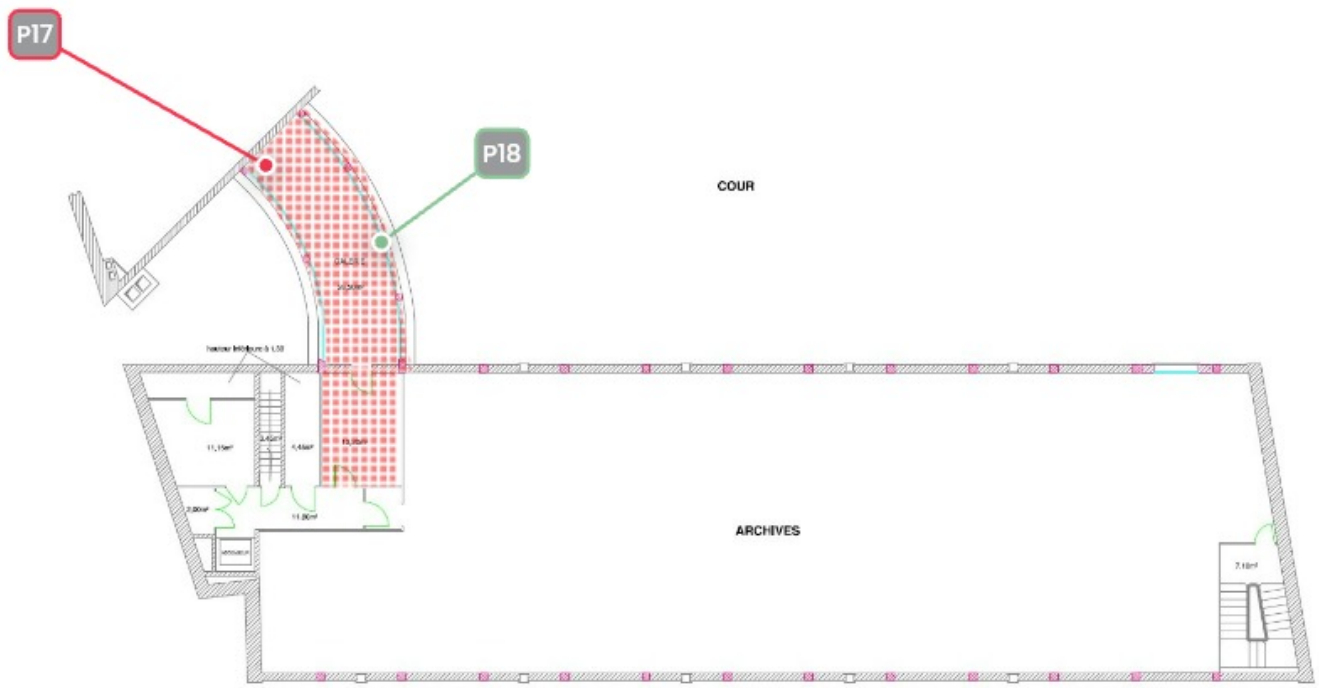
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	NIORT AVENUE DE PARIS 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation R+5	Date visite	Le 04/11/2025
	Auteur	Quentin LE GRAND
	N° dossier	28844995/S1/1
	Planche	7 / 8
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

Dalles de sol (Liste B),Colles bitumineuses



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

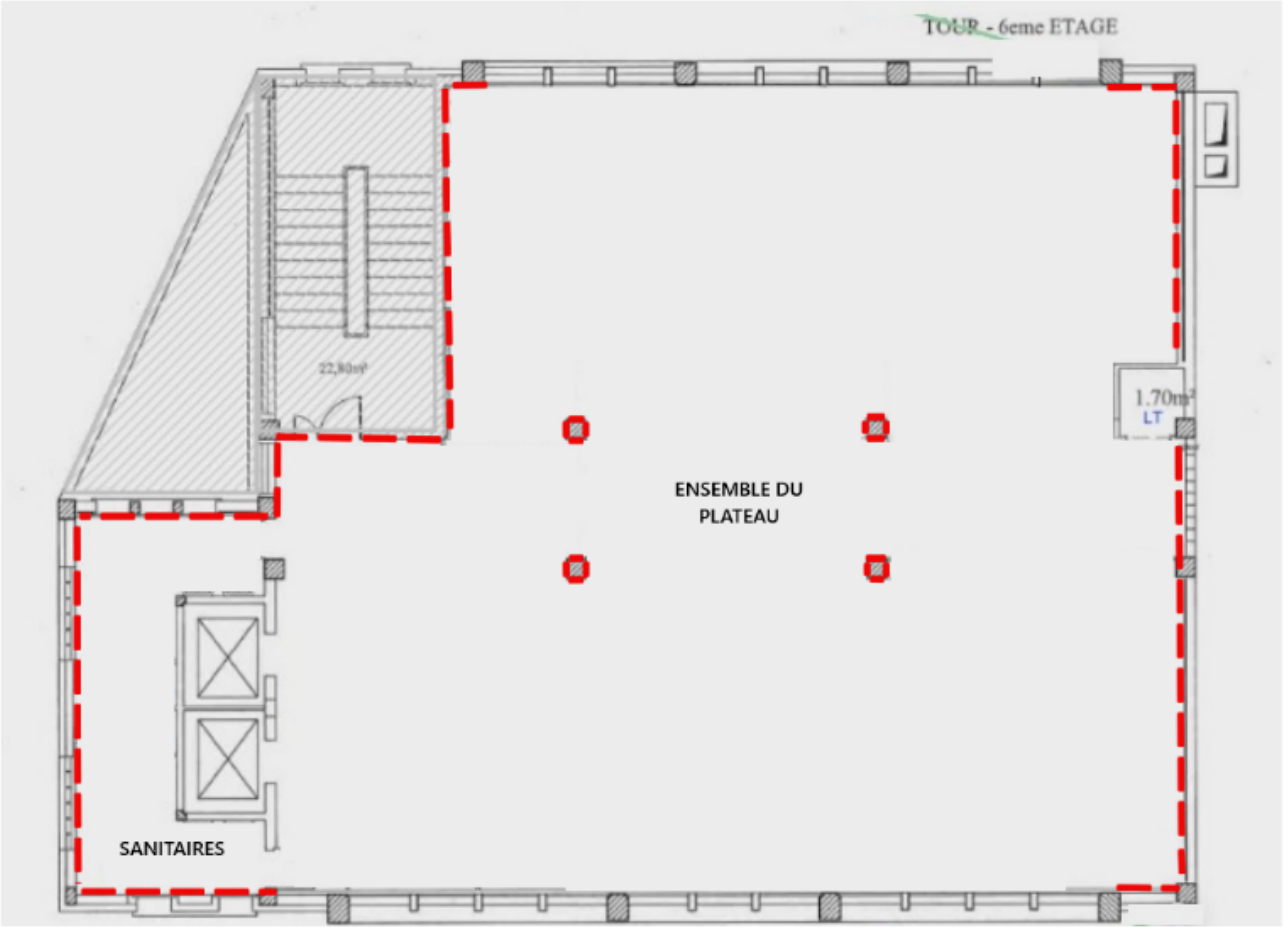
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	NIORT AVENUE DE PARIS 171 avenue de Paris 79000 NIORT	
Localisation R+6 (après dépose des cloisons)	Date visite	Le 04/11/2025
	Auteur	Quentin LE GRAND
	N° dossier	28844995/S1/1
	Planche	8 / 8
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

— — Enduits projetés (Liste B)



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

7.6. Rapport d'analyse du laboratoire

Réf dossier client : 28844995		Réf échantillon ITGA : IT052511-2564	
Réf échantillon client : ITM-PQKOO-2942614 - [Murs et cloisons maçonnées "en dur"] - [rel : P18 R+5 - Rotonde Murs et cloisons maçonnées "en dur"]		Description ITGA : Matériau plâtreux blanc	
▸ Matériau plâtreux blanc	META (A) le 10/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HMR
Réf dossier client : 28844995		Réf échantillon ITGA : IT052511-2565	
Réf échantillon client : ITM-GLPEP-2942617 - [Murs et cloisons maçonnées "en dur"] - [rel : P19 R+6 Murs et cloisons maçonnées "en dur"]		Description ITGA : Peinture / Matériau plâtreux blanc en vrac / Toile fibreuse blanche	
▸ Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable + Toile fibreuse blanche non séparable	META (A) le 10/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HMR (2)
Réf dossier client : 28844995		Réf échantillon ITGA : IT052511-2566	
Réf échantillon client : ITM-CWLGJ-2942908 - [Murs et cloisons maçonnées "en dur"] - [rel : P20 R+6 Murs et cloisons maçonnées "en dur"]		Description ITGA : Peinture / Matériau plâtreux blanc en vrac	
▸ Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 10/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HMR (2)
Réf dossier client : 28844995		Réf échantillon ITGA : IT052511-2567	
Réf échantillon client : ITM-CXYHR-2942910 - [Murs et cloisons maçonnées "en dur"] - [rel : P21 R+6 Murs et cloisons maçonnées "en dur"]		Description ITGA : Peinture / Matériau plâtreux blanc en vrac	
▸ Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 10/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HMR (2)

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0525-18765 EN DATE DU 10/11/2025
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 28844995		Réf échantillon ITGA : IT052511-2568	
Réf échantillon client : ITM-ABADZ-2942911 - [Murs et cloisons maçonnées "en dur"] - [rel : P22 R+6 Murs et cloisons maçonnées "en dur"]		Description ITGA : Peinture / Matériau plâtreux blanc en vrac	
▸ Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 10/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HMR (2)
Réf dossier client : 28844995		Réf échantillon ITGA : IT052511-2569	
Réf échantillon client : ITM-PBIST-2942913 - [Murs et cloisons maçonnées "en dur"] - [rel : P23 R+6 Murs et cloisons maçonnées "en dur"]		Description ITGA : Peinture / Matériau plâtreux blanc en vrac	
▸ Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 10/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : CZF (2)
Réf dossier client : 28844995		Réf échantillon ITGA : IT052511-2570	
Réf échantillon client : ITM-TDTKF-2942914 - [Murs et cloisons maçonnées "en dur"] - [rel : P24 R+6 Murs et cloisons maçonnées "en dur"]		Description ITGA : Peinture / Matériau plâtreux blanc en vrac	
▸ Peinture non séparable + Matériau plâtreux blanc en vrac non séparable	META (A) le 10/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : HMR (2)
Réf dossier client : 28844995		Réf échantillon ITGA : IT052511-2571	
Réf échantillon client : ITM-GTRNI-2942919 - [Revêtements de sol] - [rel : P25 R+6 Revêtements de sol]		Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène	
▸ Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 10/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : CZF
Réf dossier client : 28844995		Réf échantillon ITGA : IT052511-2572	
Réf échantillon client : ITM-YQAXN-2942920 - [Revêtements de sol] - [rel : P26 R+6 Revêtements de sol]		Description ITGA : Matériau compact gris hétérogène	
▸ Matériau compact gris hétérogène	META (A) le 10/11/2025 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (1) / -	Analyste : CZF

eurofins

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Mickael RICONNEAU
17-19 Rue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-031655-01 | Date d'émission de rapport : 28/05/2026 20:28 |
Dossier N° : 26K018325 | Date de réception : 26/05/2026 | Date d'analyse : 27/05/2026
Référence dossier Client:1510797383/28069763/S1/1/8_28069763/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	EUROFINS250000039317 Réf. Prel : P15 Croquis Visites complémentaire - Plateau R+6 Parois/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B) - (Compact, Plâtre/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)(i)	**MET** * / J4NN	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	EUROFINS250000039318 Réf. Prel : P16 Croquis Visites complémentaire - Plateau R+6 Parois/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B) - (Compact, Plâtre/)	Matériau de type peinture (de différentes couleurs) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) (plâtreux)	**MET** * / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	EUROFINS250000039314 Réf. Prel : P17 Croquis Visites complémentaire - Plateau R+6 Parois/Murs et cloisons maçonnées "en dur" : Enduits projetés (Liste B) - (Compact, Plâtre/)	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) (plâtreux) + (gris) en traces	**MET** * / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s).
Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-031655-01 | Date d'émission de rapport : 28/05/2026 20:28 | Page2/3
Dossier N° : 26K018325 | Date de réception : 26/05/2026 | Date d'analyse : 27/05/2026
Référence dossier Client:1510797383/28069763/S1/1/8_28069763/1/1

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
004	EUROFINS250000039316 Réf. Prel : P18 Croquis Visites complémentaire - Plateau R+6 Plafonds/Plafonds : Enduits projetés (Liste B) - (Compact, Plâtre/)	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (gris) en traces	**MET** * / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	EUROFINS250000039312 Réf. Prel : P19 Croquis Visites complémentaire - Plateau R+6 Plafonds/Plafonds : Enduits projetés (Liste B) - (Compact, Plâtre/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
006	EUROFINS250000039313 Réf. Prel : P20 Croquis Visites complémentaire - Plateau R+6 Plafonds/Plafonds : Enduits projetés (Liste B) - (Compact, Plâtre/)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / ZD6P	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) couche(s)
(i) Ce résultat a été confirmé par plusieurs prises d'essais concordantes.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N° 1- 5840
Portée disponible sur www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-031655-01 | Date d'émission de rapport : 28/05/2026 20:28 | Page3/3
Dossier N° : 26K018325 | Date de réception : 26/05/2026 | Date d'analyse : 27/05/2026
Référence dossier Client:1510797383/28069763/S1/1/8_28069763/1/1

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Laurine FOUASSIER
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures ,CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél: +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS